

LIBRARY



Van Gansbelle

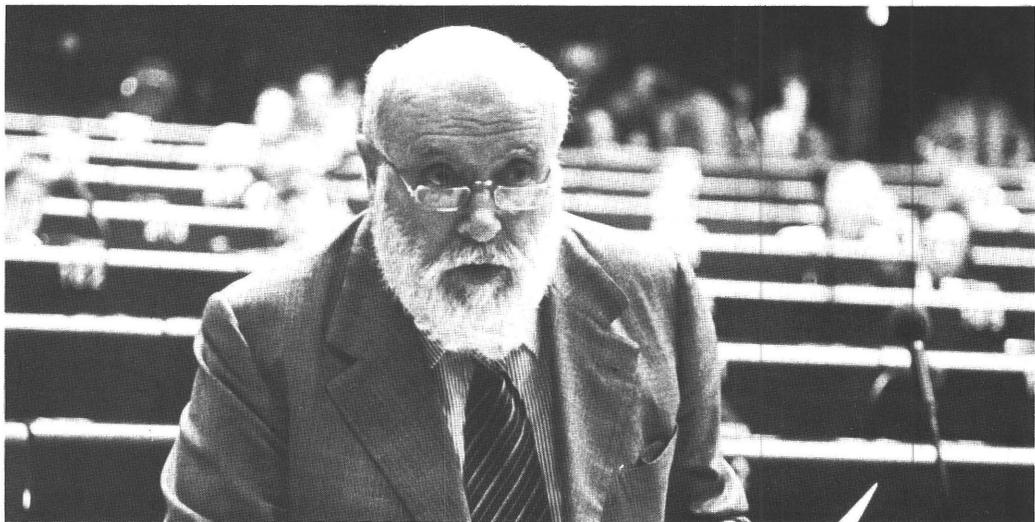
1985

**Espérons que le saut qualitatif tant attendu
de la Communauté nous ouvre
la perspective d'un avenir prometteur.**

Gravure de Marie-Christine **Van Gansbeke**, née le 25 février 1959 à Zulte. Adresse : Nachtegaalstraat 100, 9780 Zulte. Etudes : Arts plastiques à St.-Lucas-Gent, diplôme de peinture à St.-Lucas-Schaerbeek sous la direction de Maurits van Saene, technique graphiques à Anderlecht (Hogere Rijkschool voor Beeldende Kunsten).

1.

Le 14 février, le Parlement européen a approuvé par 226 voix contre 32 et 34 abstentions le rapport sur l'Union européenne rédigé par Altiero SPINELLI. La ratification de ce nouveau traité est désormais ouverte à tous les Etats membres.



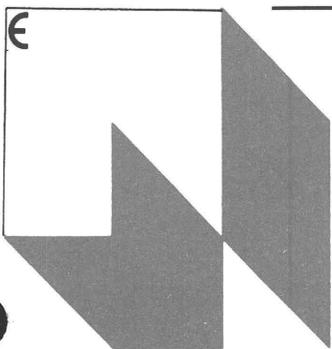
2.

Le 5 avril, la Reine ELISABETH, Messieurs G. THORN et F. MITTERRAND ont inauguré à Culham (Grande-Bretagne) les installations du projet JET (Joint European Torus) qui donne à l'Europe un remarquable outil dans le domaine de la fusion nucléaire.



3.

Le 5 juin, Monsieur ZHAO ZIYANG, premier ministre de la république populaire de Chine, a été accueilli par Monsieur G. THORN lors de sa visite à la Commission des Communautés européennes.



Il convient d'attendre la déclaration - que Jean Rey qualifiait d'investiture - que fera en début d'année le Président J. Delors pour connaître exactement le contenu des „vœux pour 1985” de la nouvelle Commission. Nous y reviendrons, de même que nous tenterons une synthèse de l'action de la Commission Thorn.

Aujourd'hui, le renouvellement en janvier 1985 de la Commission et l'élection, du Parlement européen de juin dernier, le défi de l'élargissement, le succès de Lomé III et d'ESPRIT, la certitude pour tous que le profil de l'Europe du futur se précise et nous contraint à la réussite et au courage de décider, de même que le renforcement du marché intérieur et du système monétaire, de la lutte pour l'emploi sont autant de problèmes et questions susceptibles d'offrir, si la réflexion et l'action suivent,

les chances d'une relance nécessaire.

„Un accord a été signé à Fontainebleau en juin 1984. Il a laissé la Communauté exsangue, déconsidérée aux yeux de ses propres citoyens - l'élection européenne de ce même mois de juin l'avait souligné cruellement - et affaibli vis-à-vis du reste du monde. En outre, le risque subsiste qu'une crise entre institutions vienne prolonger la crise entre les Etats membres.” C'est en ces termes que s'exprimait récemment, dans une conférence suscitant l'intérêt des observateurs, le Secrétaire Général Emile Noël. (1) L'orateur y constatait que si le débat budgétaire a eu „le mérite de contraindre la Communauté à remettre de l'ordre dans ses affaires”, il révélait également

une inquiétante „dérive institutionnelle” et un état de crise évident. En effet : „... La Communauté est donc au creux de la vague. Cela justifie les plus graves préoccupations, cela donne en même temps la chance d'une reprise en main si les institutions comme les gouvernements, conscients de la gravité du moment, montrent la volonté et la persévérance qui permettront de remonter sur la crête.” Alors... les vœux que nous formulons pour 1985, c'est que : „... Enfin débarrassée de ses frontières intérieures et engagée sur la voie du progrès technologique, la Communauté pourra apporter une contribution significative à la reprise économique et à la lutte contre le chômage et pour un meilleur emploi.”

Par un retour aux sources, par une inflexion de certaines stratégies, par la volonté de gouverner au profit de 276 millions de citoyens, la Communauté en 1985 ne sera plus une question de plus ou de moins, mais de tout ou de rien.

Espérons que le saut qualitatif tant attendu nous apporte à tous, dans la plénitude d'une Communauté européenne cohérente, lucide et répondant à ses objectifs de paix, de liberté et de progrès, la perspective d'un avenir enfin maîtrisé.

Jean Poorterman.

(1) „La Communauté européenne : quel avenir ?”, conférence du Secrétaire Général Emile Noël donnée le 20 novembre 1984 à l'Institut Royal des Relations Internationales, à paraître dans „Res Diplomatica” 1/85 (88 avenue de la Couronne).

1985

Famine en Ethiopie : aide de la CE

Une opération d'aide alimentaire d'urgence imposante, d'une envergure rarement observée au niveau communautaire, est lancée par la Commission de la CE pour lutter contre la famine en Ethiopie et dans les autres pays d'Afrique ravagés par la sécheresse. Edgar Pisani, commissaire au développement, a annoncé le 30 octobre à la presse, qu'un montant total de 60 millions d'Ecus (2, 2 milliards de FB) serait consacré à ce plan. Cette aide sera distribuée dans quelque neuf pays du Sahel mais l'Ethiopie, où le nombre des victimes de la famine augmente de jour en jour, recevra la plus grande part de cette aide.

Bien que son élaboration soit toujours en cours, ce plan prévoit qu'une aide

exceptionnelle de 32 millions d'Ecus (1,45 milliards de FB), dont la moitié ira directement à l'Ethiopie, permettra l'achat de 100.000 tonnes de céréales provenant de pays africains voisins. Une opération de transport aérien et des moyens internes ont été mis en place pour acheminer ces céréales dans les régions sinistrées le plus rapidement possible. Les fonds seront également utilisés pour acheter des médicaments et des produits de première nécessité pour les sinistrés.

Une deuxième tranche, d'un montant de 25 millions (1,13 milliards de FB), servira à l'achat d'une même quantité de céréales provenant de la CE et à son transport. Cette aide, fournie dans le cadre du propre

programme d'aide alimentaire 1984 de la CE, sera envoyée au cours des prochains mois dans les pays dont les récoltes sont insuffisantes pour couvrir les besoins de la population. 3 millions d'Ecus supplémentaires seront attribués à l'Ethiopie sur les fonds de la Convention de Lomé pour couvrir d'autres besoins urgents dans ce pays.

Cette nouvelle aide vient s'ajouter à l'aide alimentaire d'urgence de la CE envoyée à l'Ethiopie en juillet et en octobre 1984 et à l'aide spéciale décidée par la Commission en avril 1984 en faveur des pays du Sahel. C'est donc un total de 120 millions d'Ecus (5,45 milliards de FB) en plus de l'aide communautaire normale, qui aura été

envoyé en 1984 pour aider les pays africains sinistrés à surmonter cette crise.

(Suite à la p. 9)

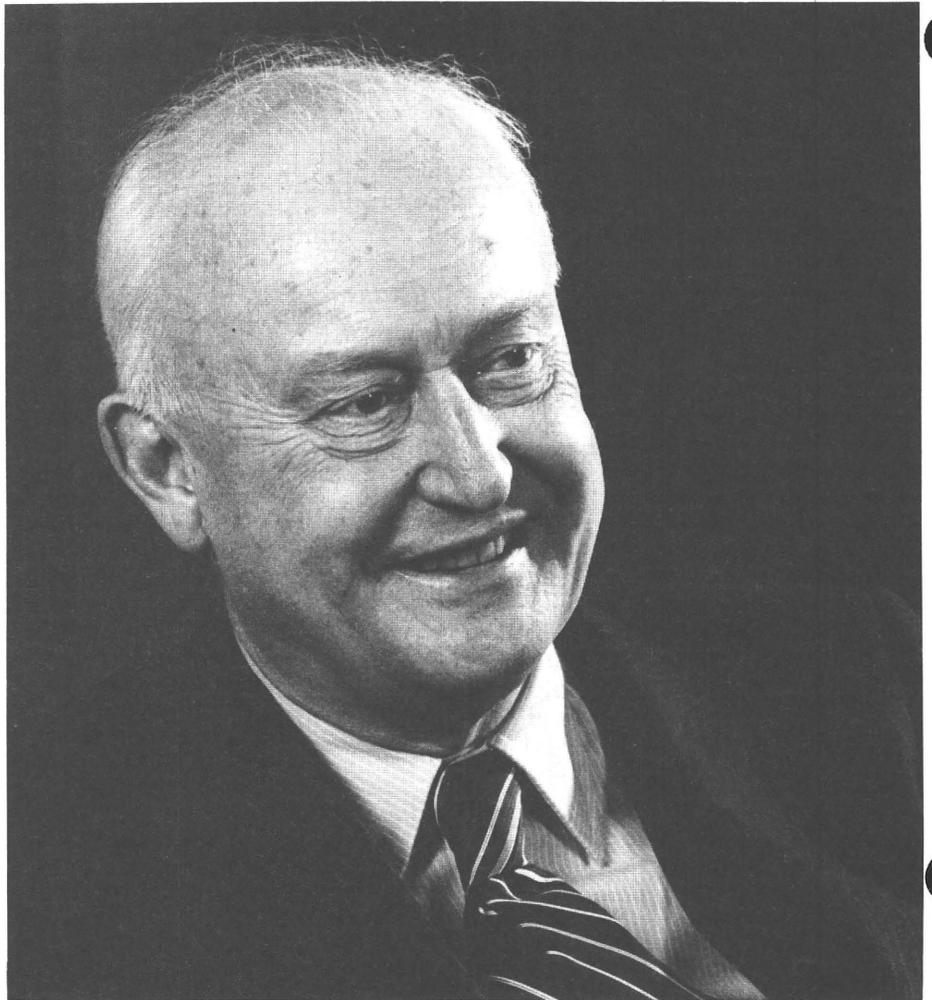
Dans ce numéro

- 2 P. Pflimlin, président du PE
- 4 Discipline budgétaire
- 6 BEI
- 10 Pierre Werner
- 12 Géographie électorale
- 14 PME
- 15 Symphonie Europa
- 16 EURO FORUM
- 24 Lire et écrire

Le président du Parlement européen

Pierre Pflimlin

„C'est une grave erreur de ne pas placer les problèmes nationaux sous la dimension européenne.”



Marcel Scotto : L'opinion publique connaît mal ou pas le Parlement européen. Quelles sont vos intentions pour mettre fin à une sorte de crise d'identité de l'Assemblée ?

Pierre Pflimlin : S'il y a une crise d'identité de l'Assemblée c'est peut-être en partie parce que la nature et la limitation de ses pouvoirs sont mal connues. C'est peut-être aussi parce que le Parlement européen a été appelé, au cours des cinq dernières années, à s'occuper de questions très diverses et que l'impression générale pourrait être d'une abondance de questions sans qu'on distingue toujours les lignes directrices. Alors l'une de mes intentions est d'essayer - sans renoncer aux droits et aux devoirs du Parlement de traiter de nombreuses questions - de centrer ses travaux sur des questions de caractère fondamental concernant l'Europe et le rôle de la Communauté.

M.S. : Lesquelles ?

P.P. : Notre objectif essentiel doit être la lutte contre le chômage, c'est-à-dire la sortie de la crise. Le Parlement européen ne dispose d'aucune recette miracle. Il a toutefois élaboré, sur la base du rapport établi à sa demande par Messieurs Michel ALBERT et BALL un programme de relance économique dont les lignes essentielles me paraissent valables.

En premier lieu il faut que le Marché commun mérite pleinement son nom. Il faut supprimer progressivement les entraves à la circulation des marchandises et le compartimentage des marchés publics. On a évalué à 50 milliards d'ECU les pertes qui résultent de ses divers cloisonnements. Pour éliminer progressivement les entraves aux échanges l'un des moyens est d'établir, au moins pour les produits nouveaux, des normes européennes au lieu de multiplier les normes nationales. L'existence d'un véritable marché commun sera un puissant stimulant pour les entreprises existantes appelées à investir et pour les entreprises à créer. Or c'est sur le réveil de l'esprit d'entreprise que l'on peut fonder essentiellement l'espoir d'une relance.

La deuxième approche se situe dans le domaine de la recherche scientifique et technologique. Dans le passé, la prospérité et l'influence politique de l'Europe ont reposé dans une très large mesure sur l'avance que nos prédécesseurs avaient prise dans ces domaines.

Il faut absolument que l'Europe reprenne place dans le peloton de tête, alors qu'elle est actuellement devancée par les Etats-Unis, le Ja-

pon et d'autres pays. Nous dépensons beaucoup pour la recherche, mais en ordre dispersé. Une politique commune de recherche, sur le modèle du programme ESPRIT pourrait accroître considérablement l'efficacité des efforts de nos chercheurs. Les télécommunications devraient à cet égard bénéficier d'une priorité.

La troisième approche, je la vois dans le progrès vers l'union monétaire. L'ECU joue un rôle de plus en plus important, notamment dans le domaine des emprunts. Il faut qu'il devienne une véritable monnaie, dont le rôle pourrait être comparable à celui du dollar.

La logique

M.S. : Pourtant c'est bien par les questions budgétaires que le Parlement que vous présidez depuis juillet s'est manifesté...

P.P. : Effectivement, dès sa première séance, le Parlement européen constatant que, malgré ce qui avait été convenu un mois plus tôt à Fontainebleau le Conseil des Ministres avait dans un premier temps refusé de déposer un projet de budget sup-

plémentaire, a décidé qu'il ne débloquerait les crédits nécessaires pour le versement à la Grande-Bretagne qu'à la condition que soit déposé un projet de budget supplémentaire. Il ne s'agissait pas d'une affaire de prérogatives du Parlement. Il s'agissait d'un problème de fonctionnement de la Communauté. Car s'il n'y avait pas eu de budget supplémentaire, la Communauté, en octobre aurait été en état de cessation de paiement. Elle aurait été hors d'état notamment de verser aux agriculteurs les sommes auxquelles, dans l'état actuel des choses, ils ont droit, et c'est le souci d'éviter ce risque, d'un état de cessation de paiement de la Communauté dont les conséquences politiques auraient été désastreuses, qui nous a conduit à lier les deux choses : remboursement à la Grande-Bretagne, dépôt d'un budget supplémentaire.

Contrairement à certaines interprétations, nous nous sommes placés dans la logique des décisions de Fontainebleau : dès lors qu'un projet de budget supplémentaire a été déposé, le Parlement a débloqué les crédits destinés à la Grande-Bretagne.

Franchement, je n'arrive pas à comprendre que le Conseil des Ministres bute sur des obstacles de ce genre. Pour ma part je ne les considère pas comme des obstacles sérieux. Parce qu'enfin, de quoi s'agit-il ? Le budget de la Communauté ne représente actuellement qu'environ 0,9 % du produit intérieur brut des Dix et de 2 à 3 % de budgets publics nationaux. Il est donc très modeste. Et si vous considérez l'écart qui peut exister à l'intérieur de ce budget entre les positions de tel et tel autre pays, vous constaterez qu'il s'agit de sommes encore plus modestes.

L'Union européenne

M.S. : Pensez-vous que le Traité d'Union européenne lancé en février dernier par le Parlement aura des effets concrets à court terme ?

P.P. : Je souhaite que ce projet de traité soit adopté par les Etats membres, ou au moins par une forte majorité d'entre eux.

Mais on peut réaliser des progrès importants même dans le cadre des traités actuels.

A mon avis le débat qui oppose la politique des „petits pas” à celle des „grands pas” est un faux débat.

Il faut d'abord améliorer les rapports entre le Parlement d'une part, la Commission et le Conseil des Ministres d'autre part.

Ces rapports ont souvent été tendus et ils le sont encore à l'heure ac-

tuelle. Or ce qui compte c'est que la Communauté, dans son ensemble, soit efficace et apparaisse comme telle aux yeux de l'opinion. Alors, une concertation permanente entre Commission et Parlement - de telle sorte que les propositions de la Commission s'inspirent largement des suggestions du Parlement et que à l'inverse le Parlement soutienne les propositions de la Commission - serait une chose importante. C'est sans doute plus difficile pour le Conseil des Ministres. La concertation entre celui-ci et le Parlement n'a pas très bien fonctionné jusqu'à présent et a surtout consisté pour chacun de ces organes à notifier ses positions à l'autre sans laisser aucune place à la discussion. Même si actuellement nous sommes en délicatesses avec le Conseil des Ministres à propos du budget, je ne perds pas l'espoir que les rapports deviennent moins conflictuels et plus marqués par une sorte de compréhension réciproque.

Il y a aussi le fait que depuis 1966, le Conseil prend presque toujours ses décisions à l'unanimité, alors que le Traité prévoit des décisions à la majorité. Ce qui est grave c'est que l'usage du droit de veto apparaît en amont même des délibérations du Conseil et qu'il suffit parfois que des objections soient manifestées dans le stade préparatoire pour qu'une question ne soit même pas portée devant le Conseil des Ministres. C'est un facteur de paralysie qui nuit considérablement à la capacité d'action de la Communauté. Etant reconnu qu'il serait difficile de faire jouer la loi de la majorité pour des problèmes d'importance vraiment fondamentale pour l'un ou l'autre état, il faut que normalement les décisions - puissent à nouveau être prises à la majorité.

Pour en revenir au projet de traité voté en février 1984 par le Parlement européen, je répète que j'y attache une grande importance. Avec M. Altiero Spinelli, qui en fut le premier promoteur et qui est le nouveau Président de notre commission institutionnelle, je l'ai présenté officiellement le 11 octobre dernier au „Comité ad hoc” institué en juin dernier par le Conseil européen de Fontainebleau à l'initiative du Président de la République française. Je rappelle que dans le discours qu'il a prononcé devant le Parlement européen le mois précédent, M. François MITTERRAND avait déclaré qu'il approuvait les principes de ce projet de traité.

M.S. : Monsieur le Président, vous êtes Strasbourgeois et ancien Maire de Strasbourg. Quel est votre sentiment sur la querelle des sièges ?

P.P. : Ce qu'on peut regretter, et je le regrette, c'est que, après la signature du Traité de Rome en 1957, cette Communauté qui était alors une communauté à „Six” et qui vivait dans l'euphorie d'une relance européenne n'ait pas été capable de résoudre d'une manière ou d'une autre cette question du siège. En fait, les „Six” à l'époque, n'ont pu se mettre d'accord que sur un modus vivendi provisoire qui existe encore. Nous sommes en 1984. Nous sommes à Dix. Le Conseil et tous les organes des communautés sont en prise avec des difficultés considérables. On peut le déplorer mais je crois que les chances de voir les Dix se mettre d'accord sur une solution qu'à Six on n'a pas réussi à dégager, sont faibles dans un avenir prévisible.

La discipline budgétaire

M.S. : Revenons au budget communautaire. La question de fond reste maintenant cette fameuse discipline budgétaire que le Conseil des Ministres voudrait imposer à soi-même, à la Commission et au Parlement...

P.P. : Cette formule de la „discipline budgétaire” peut avoir des significations différentes. Il semble que pour certains gouvernements il s'agirait de faire plafonner unilatéralement par le Conseil des Ministres les ressources de la Communauté et du même coup ses dépenses. Si une telle décision devait être prise, sans accord avec le Parlement, ce serait l'abrogation des pouvoirs du Parlement et il s'agirait d'une violation caractérisée de l'article 203 du Traité, que le Parlement, en aucune manière, ne pourrait admettre.

A ce propos, il ne se pose pas seulement le problème des prérogatives du Parlement. C'est une question de fond qui concerne les possibilités de développement de la Communauté. Il y a deux optiques qui s'opposent. Il y a une optique que j'appellerai statique ou immobiliste : la Communauté, elle est telle qu'elle est, il faut surtout qu'elle coûte le moins cher possible et moins cher que jusqu'à présent. C'est une optique regrettable et dangereuse. Et puis il y a une optique que j'appellerai dynamique, qui considère que la Communauté doit être de plus en plus un instrument de développement économique, un instrument d'une politique de sortie de crise. Trop souvent, - je l'observe dans mon pays, en France, mais je crois qu'on peut l'observer dans d'autres pays - on considère que la politique européenne est quelque

chose de spécial, à part, qui se situe en dehors des préoccupations économiques financières sociales de chaque pays. J'en ai fait l'expérience encore tout récemment, en participant à des journées d'études politiques en France. J'ai entendu des exposés excellents par des gens compétents mais le mot „Europe” ne fut jamais prononcé. C'est une grave erreur de ne pas placer les problèmes qui se posent dans chaque pays dans la dimension européenne.

M.S. : Est-ce qu'on peut conclure que vous êtes plutôt optimiste sur la fin de la querelle budgétaire ? Et j'aimerais vous poser une question

complémentaire : l'ambiguïté des pouvoirs du Parlement est que l'Assemblée vote les dépenses mais ne vote pas les recettes. Ne croyez-vous pas que ce serait là une solution pour régler définitivement ce contentieux permanent ou quasi permanent entre le Parlement et les Etats membres de la Communauté ?

P.P. : Je crois que la logique voudrait que le Parlement se prononce aussi sur les recettes. Mais le fond du problème subsisterait. Ce qui est essentiel, c'est la différence entre deux visions, celle de certains Etats membres, statique et même régressive, et une vision évolutive et dynamique de

l'Europe. Quelles que soient les techniques budgétaires qu'on emploiera, ce débat de fond subsistera.

Si je suis optimiste ou pessimiste ? Lorsqu'on est engagé dans l'action, il est vain de faire des pronostics. Si on part de l'idée qu'on n'a aucune chance de succès on ne fait rien. Lorsqu'on croit à la cause pour laquelle on combat, il faut combattre sachant qu'on n'est pas sûr du succès mais que le succès est possible. Dans ce sens je suis optimiste. Je crois que l'unification de l'Europe est une idée juste et que pour cette raison elle finira par triompher.

Interview par Marcel Scotto, correspondant du journal Le Monde.



Le Parlement préoccupé par la discipline budgétaire

La discipline budgétaire est une notion nouvelle dans la Communauté européenne qui a suscité une certaine irritation au Parlement européen. Initialement, on entendait par là que les dépenses agricoles de la Communauté de-

vaient être mieux maîtrisées, mais petit à petit, le Parlement en arrive à penser que le Conseil de ministres va utiliser la notion de discipline budgétaire pour mettre un frein à l'augmentation des dépenses dans leur ensemble.

ble pour le Conseil de ministres.

Le moyen consiste, pour les budgets 1984 et 1985, à décider unilatéralement du plafond des recettes. Et comme la Communauté ne peut pas recourir à des emprunts, le plafond des

dépenses se trouve fixé par la même occasion.

Prérogatives

Ce problème a été au centre des débats qui se sont déroulés au Parlement pendant la semaine

du 22 octobre au sujet d'un supplément au budget 1984. Du point de vue financier, un complément n'était pas possible, car les caisses de la Communauté étaient vides. Les ministres ont alors décidé que les Etats membres devaient donner une avance sur leur contribution budgétaire pour 1985 et qu'en même temps, la Commission européenne devait procéder à des économies judicieuses pour éponger le reste du déficit. Le Parlement a protesté, car des économies signifiaient que des postes du budget 1984, approuvés par le Conseil de ministres et le Parlement lors de la fixation du budget, devraient être supprimés. C'est une atteinte à nos prérogatives budgétaires, a dit le Parlement le 23 octobre. C'est bien possible, a dû penser le Conseil de ministres le lendemain, alors qu'il se réunissait à Strasbourg, mais si l'on n'économise pas, les Etats membres devront, à la demande du Parlement, fournir encore plus d'avances sur l'année prochaine que ce dont il a été convenu. Nous ne le ferons donc pas. Le Parlement s'est donc malgré tout déclaré satisfait des économies. Mais le Parlement a également compris entre-temps que les débats sur le budget 1985 qui commenceront le 12 novembre pourraient être la source de grandes difficultés avec le Conseil de ministres. Car il y aura également un important déficit en 1985. Il faut rappeler que les Etats membres ont tous promis, le 2 octobre, de fournir des sommes supplémentaires. Mais ce n'est qu'en partie vrai. Le Conseil de ministres a notamment promis de fournir en 1985 suffisamment de crédits supplémentaires pour couvrir les dépenses agricoles et pour compenser la réduction de la contribution britannique.

Mais le Conseil de ministres n'a rien promis en ce qui concerne le financement des dépenses des

politiques sociale, régionale, de développement et d'environnement.

Et si l'on considère ce que le Conseil de ministres a proposé pour ces politiques dans le projet de budget pour 1985, on ne peut qu'en conclure que le couperet est toujours en place.

Recettes insuffisantes

Naturellement, le Parlement a présenté un certain nombre d'amendements au projet pour annuler dans la mesure du possible les coupes du Conseil des ministres. Mais cette tactique ne peut plus être appliquée avec le même succès que les années précédentes. Il existait alors une marge de manœuvre sur le plan financier, car la Communauté pouvait se tirer d'affaire avec les recettes provenant des droits de douane et des prélèvements agricoles, ainsi qu'avec le versement de 1 % maximum de la TVA.

Mais dès lors que l'ensemble de ces recettes sont insuffisantes, le Parlement doit exiger du Conseil de ministres qu'il décide une augmentation des recettes. Or, le Conseil de ministres répète : le Parlement européen n'a en fait rien à dire sur cette question, exactement ce que le Conseil de ministres à déclaré le 24 octobre, alors qu'il s'agissait de recettes supplémentaires pour le budget 1984. Mais le Parlement rétorque : que signifient encore nos prérogatives budgétaires si les ministres décident du plafond des recettes et si les dépenses agricoles, qui constituent la part du lion des dépenses, ne peuvent pas ou guère être influencées par le Parlement.

Or, à Fontainebleau, où se sont réunis les chefs d'état et de gouvernement les 25 et 26 juin, il a été convenu que les recettes pour 1986 devaient être augmentées. Le versement TVA des Etats membres doit passer de 1 % à 1,4 % pour autant que les dix

parlements nationaux soient d'accord. Il n'empêche que le Parlement et la Commission européenne ne sont pas satisfaits de ce résultat.

En premier lieu, parce que cette augmentation est si faible que le Parlement et la Commission s'attendent à ce que les crédits supplémentaires soient intégralement utilisés à la date d'entrée en vigueur, c'est-à-dire au 1er janvier 1986. Car, en 1984, il faudra utiliser tous les crédits destinés à 1985 et en 1985, on aura encore plus besoin des contributions pour 1986. A cela s'ajoute le fait, qu'en 1986, l'Espagne et le Portugal devraient devenir membres et qu'il s'agit de deux pays pauvres qui recevront davantage de la Communauté qu'ils ne lui apporteront.

Un frein

Mais il y a encore un autre problème, dit le Parlement. L'Allemagne et la Grande-Bretagne ont exigé que soit imposée une sévère discipline budgétaire.

Cela signifie, dans les circonstances actuelles, non seulement qu'il faut économiser sur les dépenses agricoles, mais aussi que les ministres des finances des Etats membres doivent dorénavant surveiller étroitement toutes les dépenses qui doivent être faites. Le Parlement craint que, dans la pratique, un frein ne soit imposé en permanence aux recettes de la Communauté et que le Parlement et le Conseil de ministres ne puissent plus se concerter sur le volume des recettes et, partant, des dépenses. Si l'on songe en l'occurrence que le parlement n'a pas encore une grande confiance dans une limitation des dépenses pour l'agriculture parce que la production de vin et d'olive ne sont pas encore tenus en lisières, on s'explique que le Parlement se sente dans une position difficile. Le Parlement vient en première lec-

ture de formuler son avis sur le budget 1985. La réponse est dans le camp du Conseil de ministres.

En fait, cette réponse ne concerne pas les chiffres, car il s'agit de savoir si oui ou non le Conseil de ministres est disposé, également à l'avenir, à discuter et à décider avec le Parlement des problèmes budgétaires.

Par ailleurs, la discipline budgétaire a également été mise en cause au Conseil de ministres. La Grèce, l'Italie et l'Irlande se sont montrées préoccupées par le montant des dépenses agricoles. Une politique stricte à l'égard de l'agriculture ou une discipline budgétaire stricte pourrait contraindre ces pays à des superprélèvements sur les produits méditerranéens et c'est ce qui les faisait hésiter.

La Grèce, l'Italie et aussi l'Irlande doivent avoir pensé : discipline budgétaire peut également signifier réduction des politiques régionales et sociales. Ces politiques sont notamment destinées à aider les pays membres les plus pauvres.

En résumé, on peut dire que le financement de la Communauté comporte un élément de transfert de richesse, un flux de richesse des riches vers les pauvres. Plus ce flux se réduit, plus la Communauté perd d'attraits pour les Etats membres pauvres.

Alors, plutôt pas de discipline budgétaire. Telle était la situation lorsque, le lundi 12 novembre, le Conseil de ministres a dû l'interroger sur le contenu à donner à la notion de discipline budgétaire.

Le Parlement avait soulevé un grand nombre d'objections lors de cette session consacrée à la première lecture du projet de budget 1985. On en saura plus lors du débat de décembre au PE.

Sam Mol.

Les prêts de la Banque Européenne d'Investissement

L'article d'EURINFO „Aides de la Communauté européenne à la Belgique” publié en avril dernier examinait, chiffres à l'appui, les subventions et prêts accordés entre 1981 et 1983. Dans la famille des sources de financement passées en revue figurait la Banque européenne d'investissement (BEI) qui présente un caractère particulier, celui d'être à la fois une institution communautaire et une banque.

Comment la BEI, dont la mission est de participer au financement d'investissements qui contribuent au développement équilibré et sans heurt de la Communauté, peut-elle aider au redressement de l'économie européenne ? Comment peut-elle aider à faire face aux mutations économiques et favoriser la modernisation de l'appareil productif industriel, alors que l'Europe est confrontée aux problèmes de l'énergie, au défi des technologies nouvelles, au chômage... alors que dans la décennie 80 les investissements productifs pour augmenter la compétitivité des entreprises deviennent de plus en plus urgents ?

Cet article tente de répondre à ces questions en examinant plus en détails les possibilités de financement offertes par la Banque européenne d'investissement et l'intérêt que peuvent présenter les fonds qu'elle met à la disposition de promoteurs de projets.

**

La Banque européenne d'investissement est une institution internationale de droit public créée en 1958 par le Traité de Rome en vue de promouvoir le progrès économique et social des peuples de la Communauté européenne. Autonome au sein de cette Communauté, elle facilite par l'octroi de prêts, le financement de projets d'investissements privés ou publics, principalement dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie et des infrastructures économiques.

La BEI se procure l'essentiel de ses ressources par voie d'emprunts sur les marchés des capitaux à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté. Jouissant d'une cote de crédit de tout premier ordre, elle emprunte aux meilleures conditions de taux et de durée et, ne poursuivant pas de but lucratif, elle transmet cet avantage à ses emprunteurs.

Sa mission est plus que jamais d'actualité, au point que les financements accordés en 1983 ont atteint 6 milliards d'Ecus (1) soit environ 270 milliards de francs belges qui se répartissent comme suit : 248 milliards de FB accordés dans la Communauté, dont 55 sur ressources du NIC (2); 22 milliards de FB à l'extérieur de la Communauté, dont 2,4 sur ressources budgétaires. Le montant total des prêts accordés au cours des trois premiers trimestres de cette année atteint 167 milliards de FB contre 155 pour la même période l'année dernière. En Belgique, la Banque européenne d'investissement a prêté à ce jour l'équivalent de 28 milliards de FB.

Des ressources complémentaires au profit d'investissements prioritaires

La Banque européenne d'investissement, second emprunteur à long terme et à taux fixes sur les marchés des capitaux, après la Banque Mondiale, accorde des prêts et des garanties à des entreprises, collectivités publiques ou instituts de financement, pour des investissements contribuant à l'accroissement de la productivité en général

(1) Les calculs de conversion d'Ecus en francs belges ont été faits au cours de 45,31, taux utilisé par la BEI à des fins statistiques pour le dernier trimestre de 1984.

(2) Voir paragraphe „Coopération et complémentarité”.

et répondant à un objectif précis et réalisable dans des délais déterminés.

Les objectifs de politique économique auxquels les financements de la Banque doivent répondre dans la Communauté sont définis par l'article 130 du Traité de Rome et précisés par les statuts et les directives générales pour la politique de crédit arrêtées par son Conseil des Gouverneurs. En pratique, les financements de la Banque s'appliquent :

- en priorité, à des investissements dans les secteurs de la production, des infrastructures et de l'énergie contribuant au développement économique des régions en difficulté;
- à des investissements présentant un intérêt commun à plusieurs Etats membres ou à la Communauté dans son ensemble ainsi qu'à des investissements tendant à la modernisation, à la conversion d'entreprises ou à la création d'activités nouvelles appelées par l'établissement progressif du marché commun.

Entrent dans ces dernières catégories :

- des investissements dans le domaine de l'énergie qui concourent à la réalisation de l'objectif de réduction de la dépendance pétrolière de la Communauté : développement des ressources internes, utilisation rationnelle de l'énergie, diversification des importations;
- des investissements de modernisation ou de conversion d'entreprises, qu'il s'agisse de certaines opérations de modernisation ou de conversion, appelées par l'établissement progressif du marché commun ou rendues nécessaires par des difficultés structurelles, d'investissements spécifiques contribuant à renforcer la compétitivité de l'industrie communautaire par le développement ou l'introduction de technologies nouvelles ou avancées ou encore d'investissements résultant d'une coopération

technique et économique étroite entre entreprises de pays membres différents;

- des infrastructures d'intérêt communautaire, qui contribuent à l'intégration économique de l'Europe (autoroutes, voies ferrées et navigables, télécommunications de nature à améliorer les relations intra-communautaires) ou qui concourent à la réalisation d'objectifs communautaires tels que la protection de l'environnement.

Si la BEI intervient prioritairement pour des investissements contribuant au développement des régions en difficultés — la création même de la Banque en 1958 fut liée à la volonté de transférer des ressources au profit du développement des régions défavorisées et notamment du Sud de l'Italie — et si actuellement 2/3 environ de ses financements dans la Communauté sont encore faits en faveur du développement régional, les changements intervenus dans les équilibres économiques du monde l'ont amenée à adapter ses activités.

Après le premier choc pétrolier, des investissements visant à réduire la dépendance énergétique de la Communauté ont été financés d'une façon croissante et, dans la décennie 80, la contribution à la modernisation des structures industrielles, notamment le développement des technologies avancées, est devenue d'une acuité particulière.

Il n'est pas nécessaire de souligner l'importance politique et économique que représente pour la Communauté la réduction de sa dépendance à l'égard des importations de pétrole et la modernisation de certains secteurs de son économie. Le coût de l'énergie demeure en effet une des contraintes importantes qui entravent la reprise et, l'investissement dans l'industrie des techno-

gies modernes constituent des éléments importants pour le rétablissement de la compétitivité et du redressement économique.

Les financements de la Banque dans le domaine de l'énergie ont représenté dans les cinq dernières années plus de 35 % de ses prêts, soit 336 milliards de FB; les investissements industriels ont représenté 25 % pour la même période, soit 234 milliards de FB.

Une cote de crédit de tout premier ordre au bénéfice final des emprunteurs

Lors de la création de la BEI, les Etats membres l'ont dotée d'une assise financière en souscrivant son capital mais, point fondamental, l'essentiel de ses ressources devaient provenir d'emprunts assurant l'entrée dans la Communauté de capitaux extérieurs pour faciliter la réalisation d'investissements prioritaires sans pour autant grever les budgets des Etats membres.

Il est évident mais en même temps utile de rappeler que pour prêter la BEI doit donc d'abord emprunter et qu'une cote de crédit de tout premier ordre est essentielle pour mener à bien sa mission. La BEI offre aux investisseurs une telle cote de crédit dont on trouvera brièvement évoquées ci-après les principales raisons.

Un premier aspect à retenir est la nature même des projets financés : investissements concrets répondant à un objectif précis, réalisables dans un délai déterminé et contribuant à l'accroissement de la productivité économique générale. Dotée de l'autonomie administrative et financière, la BEI est en mesure de se former un jugement professionnel indépendant quant aux projets à financer; elle intervient toujours au terme d'une instruction rigoureuse des demandes de prêts et peut se prévaloir d'une expérience acquise en prêtant dans

tous les secteurs de l'économie. A cette rigueur professionnelle s'ajoutent les garanties dont bénéficie chaque prêt : souvent la garantie de l'Etat membre sur le territoire duquel les prêts sont localisés, le capital (1), les réserves...

La valeur de la signature de la Banque européenne d'investissement est un atout fondamentalement important, plus que jamais dans la période actuelle de malaise sur les marchés financiers — les deux principales agences de classification, Moody's et Standard & Poors, attribuent à la BEI la cote la plus élevée : „AAA”. Cette excellente cote de crédit dont jouit la BEI lui permet de collecter des fonds à des projets importants pour le développement de la Communauté.

La BEI ne finance pas uniquement des „grands” projets

La Banque européenne d'investissement est intervenue peu en Belgique, elle a cependant financé quelques projets industriels de grande dimension et la construction de tronçons du réseau autoroutier; elle a également été sollicitée à plusieurs reprises pour divers grands investissements énergétiques (gazoducs, production d'électricité), lesquels représentent plus de 85 % de ses opérations dans ce pays. La BEI n'a cependant pas financé uniquement des grands projets, c'est ainsi que les PME ont bénéficié de prêts pour un montant total de 2 milliards de FB.

L'importance économique des PME n'est plus à

(1) La BEI est dotée d'un capital de 14,4 milliards d'Écus (652,5 milliards de FB) souscrit par les Etats membres de la CEE et versé ou à verser à concurrence de 1,466 milliards, le solde (quelque 12,9 milliards) constituant le capital de garantie qui peut être appelé sur simple décision majoritaire du Conseil d'administration si besoin en était.

souligner : leur grand nombre, leur diversité, leurs facultés d'adaptation, leur contribution à stimuler le développement régional notamment en diversifiant les activités et en créant des emplois, généralement avec un capital investi moindre que les grandes implantations industrielles...

Les PME jouent donc collectivement un rôle essentiel dans la contribution au développement économique de la CEE et la Banque européenne d'investissement y attache une importance particulière. Elle finance des projets de petite et moyenne dimension en octroyant des prêts globaux - lignes de crédit - à des intermédiaires, banques ou instituts de financement, qui, avec l'accord de la BEI, répartissent les fonds mis à leur disposition entre investissements de leurs propres clients.

Les prêts globaux constituent donc en quelque sorte une mise en commun des ressources de la BEI, ayant accès, aux meilleures conditions, aux marchés des capitaux et des possibilités opérationnelles locales des institutions intermédiaires qui, en répartissant les fonds mis à leur disposition, accordent des prêts de montant relativement réduit en faveur de petits et moyens investissements. Dans les pays membres où les demandes de prêts pour des petits projets sont peu nombreuses et où il n'y a pas de prêt global en cours - c'est actuellement le cas en Belgique -, la Banque peut accorder directement des prêts de faible montant à des PME (1).

En 1983 la BEI a contribué à financer plus de 3.700 investissements petits et moyens pour un montant de l'ordre de 55 milliards de FB, soit 1/5 du volume de son activité. A ce jour, cinq prêts globaux ont été mis en œuvre par la SNCI en Belgique.

(1) Jusqu'à un minimum de l'ordre de 1.000.000 de FB.

Coopération et complémentarité.

La Banque européenne d'investissement fait partie d'une „famille” de sources de financement communautaires poursuivant des objectifs complémentaires. Cette famille comprend deux branches qui se distinguent par l'origine des ressources : d'une part les ressources d'origine budgétaire mises en œuvre par les différents fonds (FEDER, FEOGA-section orientation...) - qui se prêtent mieux à des finalités comportant une plus grande part de risque que les ressources soumises aux rigueurs du marché - et d'autre part, les ressources récoltées par des emprunts sur les marchés des capitaux (emprunts BEI, CECA, Euratom, NIC).

La BEI assume certaines responsabilités dans le cadre des deux dernières sources citées :

□ le NIC : la Commission des Communautés européennes a été autorisée par le Conseil des Communautés européennes à emprunter, au nom de la CEE et dans certaines limites, des fonds sur les marchés pour promouvoir l'investissement dans la Communauté. La Commission décide de l'éligibilité de chaque projet à un prêt, conformément aux directives fixées par le Conseil. La BEI, agissant sur mandat de la CEE, décide conformément aux procédures prévues par ses statuts et suivant ses critères habituels, de l'octroi des prêts et de leurs conditions, et les administre.

□ Euratom : la Commission emprunte des fonds pour le financement d'installations nucléaires; la Commission statue sur les prêts, qui sont instruits par la BEI, également responsable de leur gestion.

En 1983 les instruments communautaires d'emprunts et de prêts à vocation structurelle ont transféré quelque 320 mil-

liards de FB sous forme de prêts pour la réalisation d'investissements prioritaires et ont ainsi apporté une contribution significative à l'objectif qui leur est commun à tous : le progrès économique et social des peuples d'Europe. La BEI pour sa part a prêté dans la Communauté près de 250 milliards de FB, dont 55 sur ressources du NIC. Le taux de croissance des opérations combinées de la Banque européenne d'investissement et du NIC a été en moyenne de 25 % par an depuis 1977, année au cours de laquelle le Conseil européen a lancé un appel au renforcement de l'action communautaire dans la lutte contre le chômage, le marasme des investissements et la convergence insuffisante des politiques économiques des pays membres.

La BEI participe aussi à l'aide communautaire au développement

La Communauté européenne est devenue la plus grande entité commerciale du monde et le principal partenaire économique des pays en voie de développement. L'aide publique au développement émanant de la Communauté et de ses pays membres représente plus de la moitié du total de l'aide officielle fournie par le monde occidental; l'aide au développement s'inscrit donc parmi les principales actions communautaires, prenant en majeure partie la forme de subventions.

La BEI s'est vu, et de façon croissante, confier d'importantes responsabilités au service du développement dans 14 Etats du bassin méditerranéen ainsi que dans plus de 60 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la convention de Lomé. Actuellement les interventions de la Banque à l'extérieur de la Communauté représentent environ 10 % de son activité.

Si la Communauté a l'obligation morale d'aider de nombreux pays qu'un

passé commun et des relations culturelles ont intimement lié à l'Europe, des avantages économiques réciproques sont aussi inhérents à l'aide au développement : importance des importations de la CEE en provenance des pays méditerranéens et des Etats ACP, notamment de matières premières, contribution à l'accélération de la croissance économique de ces pays, possibilités des entreprises de soumissionner pour les fournitures et travaux financés par les prêts de la BEI...

A l'extérieur de la Communauté la BEI emploie essentiellement des ressources collectées sur le marché mais aussi des fonds qu'elle met en œuvre sous mandat de la Communauté à partir du FED et qui sont avantageux; les prêts accordés à l'extérieur de la Communauté le sont généralement à des taux préférentiels (bonification d'intérêt) par rapport aux taux ordinaires de la Banque.

Conclusions : l'investissement au service de la dimension européenne

La reprise de la croissance économique est une condition sans laquelle les grands objectifs poursuivis par la Communauté européenne ne peuvent être atteints, qu'il s'agisse de progrès du niveau de vie, de rétablissement d'un niveau acceptable d'emploi, de maintien de l'acquis social, de contribution au

Conditions des prêts de la BEI

Complémentaire et non pas concurrente des institutions nationales de crédit, la BEI accorde des prêts dans tous les secteurs de l'économie pour des investissements économiquement rentables, répondant à un objectif précis et réalisables dans des délais déterminés; ils s'appliquent à des projets

reste du monde. Or, c'est très exactement pour contribuer à ces objectifs d'une croissance équilibrée en aidant au financement d'investissements prioritaires que le Traité de Rome a institué la Banque européenne d'investissement.

Un flux continu et important d'investissements dans trois domaines prioritaires paraît être aujourd'hui une des conditions nécessaires d'une reprise durable et équilibrée. Ces trois domaines sont le développement des régions, l'énergie et l'industrie. Ces trois domaines sont également les principaux domaines d'intervention de la BEI.

Les prêts des organismes de financement communautaires, et en particulier de la Banque européenne d'investissement, ont connu une croissance rapide dans les dernières années, et cela en dépit de la récession : 25 % par an sur six ans pour la BEI et le NIC; d'autre part, sur le total de 320 milliards de FB de prêts communautaires de finalité structurelle accordés en 1983, la part mise en œuvre par la BEI représente plus de 84 %.

La Banque s'est efforcée de mesurer l'impact de ses financements :

□ sur le plan de l'emploi, l'ensemble des projets du secteur industriel financés directement ou indirectement par la Banque en 1983 ont entraîné la création directe de quelque 33.000 emplois permanents. En outre, les travaux et fournitures nécessaires

à la réalisation de l'ensemble des projets financés contribuent à l'activité d'un nombre important de travailleurs dans les différents secteurs durant des périodes de construction parfois relativement longues : on peut estimer actuellement à quelque 450.000 à 500.000 le nombre de travailleurs occupés par ces travaux.

□ dans le domaine de l'énergie, les effets combinés de l'ensemble des projets auxquels la Banque a participé sur ressources propres et sur ressources du NIC depuis 1977 représentent une réduction de la dépendance pétrolière de la Communauté estimée à environ 100 millions de tonnes d'équivalent pétrole, soit 21 % du niveau des importations fixé comme plafond pour 1990.

Le volume total des prêts des institutions communautaires et leurs effets sont donc déjà considérables. La Banque européenne d'investissement, organisme pratique et opérationnel solidement établi à la croisée des marchés des capitaux du monde, continuera pour sa part à canaliser des flux de capitaux vers des investissements prioritaires. Consciente de l'importance de ses interventions, elle poursuivra à l'avenir sa contribution au processus de redressement économique en mettant l'investissement au service de la dimension européenne, en investissant dans l'avenir de l'Europe.

B. Turbang.

□ contribuant au développement économique des régions en difficultés ou

□ présentant un intérêt commun à plusieurs Etats membres ou à la Communauté dans son ensemble ainsi qu'à des investissements tendant à la modernisation, à la conversion d'entreprises ou à la création d'activités nouvelles appelées pour l'établissement progressif du Marché commun.

A long terme, les prêts de la Banque sont d'une durée qui dépasse celles habituellement offertes par les banques commerciales, elle est adaptée à la nature des projets et à la durée normale d'amortissement des équipements financés : généralement entre 7 et 15 ans ou plus, avec un différé de remboursement compris entre 2 et 5 ans.

Le plus souvent les prêts de la BEI sont versés :

□ en plusieurs monnaies, en assortiments type dont la durée, la composition et le taux sont préétablis.

□ en plusieurs monnaies, en assortiments modulés selon les préférences de l'emprunteur et les disponibilités de la Banque

□ en une seule monnaie non communautaire, \$US, francs suisses, yen japonais, ou, pour certains financements importants, des opérations de „face à face” en monnaies communautaires ou autres.

L'Ecu fait partie des monnaies de versement, seul ou en tant que composante d'un assortiment de monnaies.

Le remboursement se fait dans les mêmes devises que celles reçues (capital et intérêt) et généralement en semestrialités constantes.

Les prêts en devises peuvent évidemment comporter un risque de change (ou un bonus). Tout emprunteur, libre de choisir la composition d'un as-

sortiment de monnaies, peut évidemment bénéficier du bas taux de certaines devises, notamment s'il dispose de revenus commerciaux en ces devises pour rembourser le prêt.

Exemples de taux au 30 octobre 1984 : un prêt en francs suisses à 15 ans serait accordé à un taux de 6,70 %; un prêt de même durée comprenant 15 % d'Ecus, 13,50 % de DM, 20 % de HFL, 26,50 % D'US\$ et 25 % de Yen, le serait aux taux de 9,85 %.

Ethiopie

(Suite de la p. 1)

Mais, comme l'a souligné M. Pisani, la famine en Afrique est un problème qui n'est que trop familier. L'horreur de la situation en Ethiopie a été portée à l'attention de l'opinion publique et les réactions sont considérables. Le problème est maintenant d'organiser le transport, de coordonner les donateurs d'aide et d'essayer que la nourriture et les médicaments soient reçus à temps par les populations. Mais, a souligné Katerina Focke, présidente de la Commission du Développement du Parlement européen, les mesures à court terme ne sont pas suffisantes. Un point sur lequel la Commission de la CE est d'accord et des plans ont été élaborés au cours d'une réunion en novembre de représentants des Etats membres et de la Commission, pour trouver les moyens d'accroître l'aide mais aussi de mieux coordonner les opérations sur place et organiser des mesures à long terme qui permettent une meilleure sécurité alimentaire.

Il existe un état d'urgence, a souligné M. Pisani, et la communauté internationale doit répondre par des mesures d'urgence. Mais il a aussi indiqué qu'il ne fallait pas oublier l'année prochaine et celles qui suivront et donc prévoir des plans à moyen et à long terme qui garantissent que la tragédie éthiopienne et les problèmes alimentaires en Afrique en général ne se reproduiront jamais plus.



Administration

La BEI est dotée de la personnalité juridique et de structures administratives distinctes de celles des autres institutions communautaires. Elle possède ses propres organes de décision.

Conseil des gouverneurs.

Composé d'un ministre par Etat membre (généralement le ministre des finances) : définit les directives générales de la politique de crédit, approuve le bilan et le rapport annuel, décide des augmentations de capital, nomme les membres du Conseil d'ad-

ministration, du Comité de direction.

Conseil d'administration.

Composé de 19 membres (18 désignés par les Etats membres, généralement parmi les dirigeants de la politique de crédit, ou les hauts fonctionnaires des ministères des finances, de l'économie et de l'industrie et 1 désigné par la Commission des Communautés européennes), et 11 suppléants (10 désignés par les Etats membres et 1 par la Commission); assure la conformité de la gestion de la Banque avec les dispositions du Traité et des statuts ainsi qu'avec les directives générales fixées par

le Conseil des gouverneurs, a compétence exclusive pour décider de l'octroi de prêts et de garanties et de la conclusion d'emprunts, fixe les taux d'intérêts des prêts.

Comité de direction

Véritable moteur de la Banque, le Comité de direction, composé du Président de la Banque et des cinq Vice-Présidents, assure la gestion des affaires courantes, prépare les décisions du Conseil d'administration et assure leur exécution. Le Président préside le Conseil d'administration, fonction qui est assurée, en son absence, par un des Vice-Présidents.

Adresses utiles à la Banque

De plus amples renseignements peuvent être obtenus à la Banque européenne d'investissement, 100 Bd Konrad Adenauer, L - 2950 Luxembourg, tél. : 4379-1, telex : 3530 bnkeu lu, télécopieur : 43 77 04.

□ Les contacts préliminaires à un prêt sont sans formalité particulière. Ceux

qui sont intéressés concrètement à un financement peuvent s'adresser à M. F. Weber-Krebs, tél. : 4379-5472, Direction des financements dans la Communauté, Division Bénélux, Allemagne, Danemark.

□ Des informations de nature plus générale sur la Banque européenne d'investissement peuvent être obtenues auprès de M. B. Turbang, tél. : 4379-3142

- Division Information et Relations publiques.

La Banque dispose de publications qui réunissent les données de base sur son activité; elles sont disponibles dans les sept langues officielles de la Communauté et un service de distribution régulier et gratuit peut être assuré sur demande - notamment du bulletin „BEI-Informations”.

Idéalisme et réalisme européens

Il est devenu courant d'incriminer le laxisme et l'impuissance des hommes politiques responsables de l'évolution communautaire actuelle en les opposant à la foi et la conviction agissante des pionniers et des pères de l'Europe dans sa phase initiale. Il m'est arrivé, comme à d'autres, d'exhorter nos contemporains à prendre exemple de l'engagement des aînés et à retrouver l'élan des plus beaux jours de l'édification européenne.

Il est incontestable que la motivation des Européens de la première heure, voire même de la première décennie de la vie communautaire paraît plus généreuse, plus consciente des sacrifices immédiats indispensables pour assurer un avenir de sécurité et de croissance commune, par rapport à celle que reflètent les marchandages terre à terre des dernières années. Il est vrai aussi qu'avec le temps se multiplient dans le chef des Gouvernements les signes d'une „Realpolitik” européenne. Celle-ci tend à retirer de la politique communautaire tout le bienfait national possible, tout en assignant des limites et des refus à tout ce qui pourrait contribuer à l'amélioration de la position des Etats-membres pris dans leur ensemble. Cette même „Realpolitik” tend à porter préjudice au principe affirmé de l'égalité fondamentale des droits et des devoirs des pays-membres. Au-delà des différences d'influence découlant naturellement des inégalités de potentiel politique et économique d'ailleurs acceptées par tous, risquent de se développer des gradations dans l'exercice des droits souverains mis en commun. Les sentiments de frustration qui en découlent pour les moins grands minent à la longue la propension au consensus communautaire.

Ayant eu le privilège de pouvoir suivre dans des positions responsables le développement commu-

nautaire presque depuis ses débuts, je voudrais cependant apporter un certain correctif à cette appréciation en noir et blanc des deux époques et des hommes qui les animent.

Un devoir fatidique

En fait l'idée de l'union politique d'Etats européens est issue d'une situation historique qui assignait à ces pays le devoir fatidique d'organisation commune et de solidarité pour subsister dans le rapport profondément changé des forces politiques et économiques sur le plan mondial. C'était une réalité qui s'imposait aux créateurs de l'Europe, ce qui n'enlève rien à leur mérite, bien au contraire. Celui-ci est fait d'une extraordinaire lucidité et sagacité. N'oublions pas en effet la résistance congénitale que les hommes opposent à la reconnaissance de situations politiques profondément changées.

En fait l'idéalisme des créateurs de l'Europe communautaire est assorti d'un réalisme que reflètent d'ailleurs les Traités en grande partie. Mais ce réalisme débouche sur une conception plus élevée des rapports entre nations, sur le dépassement de l'égoïsme national, sur une vision d'avenir commun.

Les trente dernières années sont dominées par cette interconnexion des deux polarités : idéalisme et réalisme.

La démarche du progrès de l'union doit procéder à la fois des deux visions. On peut dire que chaque fois que la volonté politique des Etats membres savait équilibrer et concilier les deux, un pas définitif en avant a été réalisé.

La parfaite conjonction des deux est plutôt difficile à réaliser, ce qui explique les nombreuses crises successives de développement, l'insuccès temporaire ou définitif de certains grands projets d'intégration.

Ce que l'on peut se demander aujourd'hui est de

savoir si cet heureux mélange d'idéalisme et de réalisme ayant prévalu aux débuts et à certains moments de grand élan communautaire, est hors de portée dans les contingences actuelles. Nous sommes arrivés à un moment où une fois de plus le sort frappe à la porte.

La question fondamentale que l'on doit se poser à ce propos, est de savoir si les données de la situation historique de l'Europe sont restées les mêmes que dans les années cinquante. La division de l'Europe subsiste, le mur de Berlin n'est pas démantelé. Dans leur ensemble les pays de la Communauté sont confrontés avec le problème de leur sécurité collective. Ils sont aux prises avec des retards dans le développement technologique, avec la concurrence non seulement de grands pays industrialisés, tels que les Etats-Unis et le Japon, mais de plus en plus des plus avancées des économies du tiers monde. La révolution pétrolière a provoqué de profondes mutations dans la formation des revenus et des prix de revient, en défaveur de l'Europe.

La place de l'Europe dans le monde, son influence sur les événements sont menacées plus encore et dans d'autres domaines qu'il y a trente ans.

Alors faut-il en conclure que les motivations idéalistes et réalistes sont restées inchangées ? Or, l'Europe et les Européens ne sont pas restés à l'abri de toute évolution, notamment dans les esprits. Deux situations historiques ne sont jamais parfaitement identiques, surtout dans la manière où elles sont vécues par les hommes. L'Etat national a retrouvé certaines de ses ambitions, de nouveaux courants d'idées ont déplacé les priorités dans l'esprit de beaucoup de citoyens.

Une nouvelle synthèse de motivation européenne s'impose, surtout pour la

jeune génération, ajoutant à celle certes encore valable, mais estompée par l'accoutumance.

Plus que jamais, réalisme et idéalisme doivent se tenir la balance dans cette approche.

C'est à partir et à propos des récentes initiatives européennes qu'il faut toiser cet équilibre.

1. La résolution du Parlement Européen sur l'Union européenne

L'amélioration des aspects institutionnels de l'Union suppose une doctrine politique tenant compte des réalités nationales, mais les dépassant dans l'intérêt commun. Il serait injuste et faux de minimiser l'effort intellectuel et politique du rapport Spinelli en le taxant d'irréel.

Personnellement j'ai fait des réserves sur l'une ou l'autre solution proposée dans la Résolution. Mais le mérite de l'initiative parlementaire est de rouvrir à un moment opportun la discussion du renforcement institutionnel et fonctionnel de la Communauté dans une vue synthétique. Elle pose les questions que l'on ne peut plus éluder. L'élargissement de la Communauté aux deux pays de la presqu'île ibérique commande déjà une telle révision.

L'analyse des exigences théoriques d'une communauté politique parfaite a souvent été entreprise. Les écueils sont connus. Il faut une bonne dose d'idéalisme européen, c'est-à-dire de volonté politique de réaliser les finalités de l'intégration pour permettre de dégager des solutions praticables. En ce sens une espèce de renouvellement de la foi et de l'engagement européens sont indispensables.

N'allez pas croire que si l'exercice est fait, nous aurons demain un système politique intellectuellement satisfaisant à tous égards, comparables aux plus rodés des systèmes fédéraux existants. Ce serait contraire à la méthode

d'adhésion libre et de conciliation des souverainetés qui est celle de la construction européenne.

2. Les initiatives du Conseil Européen

Parlant en qualité de Président du Conseil Européen pour le premier semestre de 1984, le Président de la République Française avait fait une proposition encourageante devant le Parlement Européen réuni à Strasbourg le 24 mai dernier. Il suggéra d'engager des conversations préparatoires qui pourraient déboucher sur une conférence des Etats membres intéressés.

Le projet d'union européenne du Parlement, dont l'inspiration convient à l'éminent représentant de la France, et la Déclaration solennelle de Stuttgart serviraient de base à ces travaux.

Cette Déclaration solennelle de Stuttgart avait vu le jour après de longs attermolements, à la suite d'une initiative des Ministres Genscher et Colombo. La période de gestation avait notablement affaibli les intentions originaires. Néanmoins elle paraît parfaitement adéquate pour fournir un document de base pour l'examen en question. Entre sa timidité et la relative témérité de la Résolution du Parlement, le moyen terme devrait pouvoir se situer, à condition une fois de plus que l'on aborde la discussion de la part de tous les partenaires avec un idéalisme et un réalisme de bon aloi.

Dans les conclusions du Président Mitterrand consécutives au Conseil Européen, l'idée est reprise par l'instauration, décidée par le Conseil, d'un comité ad hoc composé de représentants personnels des Chefs d'Etat et de Gouvernement, chargé de faire des suggestions pour l'amélioration de coopération européenne dans le domaine communautaire comme dans celui de la coopération politique.



Parallèlement un autre comité ad hoc composé également de représentants des Chefs d'Etat et de Gouvernement devra proposer des mesures propres à renforcer et à promouvoir l'identité et l'image de la Communauté auprès de ses citoyens et dans le monde. Il s'agirait de développer auprès des citoyens des pays membres le sens de l'appartenance à une communauté de destin. Les citoyens devraient se rendre compte de l'existence et de l'autorité de cette communauté dans leur vie quotidienne, dans leurs préoccupations les plus immédiates, à propos de leurs déplacements dans une zone libérée d'entraves administratives et juridiques de toutes sortes.

La mise en place de ces comités suppose que leurs mandats soient précisés davantage, étant donné le caractère général et quelque peu flottant des décisions du Conseil. En disant cela, je me rends compte du danger inhérent à une telle précision, qui est de nature à provoquer toutes les querelles d'école possibles avant que le comité n'ait eu l'occasion de faire débiter ses travaux.

C'est pourquoi l'idée du Président Mitterrand de demander aux comités de prendre comme base de

discussion, un projet maximaliste comme celui du Parlement Européen et une déclaration minimaliste comme la Déclaration de Stuttgart, est de nature à circonscrire un débat qui risque de déborder et de se diluer dans des espaces intellectuels infinis.

On pourrait objecter que de telles études ont été ordonnées et faites à de multiples reprises. Le risque est que les rapports des deux Comités ad hoc institués n'apportent qu'un minimum de résultats pratiques. Mais peut-être une partie de l'idéalisme européen consiste-t-il à revenir à charge périodiquement, à ressasser les vieilles vérités, comme pour entretenir une mauvaise conscience dans le chef des responsables.

Il faut plus qu'une nouvelle étude. Il faut la volonté fondamentale de réaliser un saut qualitatif.

L'Europe à géométrie variable est-elle susceptible de le réaliser ? Je ne le crois pas. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille rejeter des initiatives tendant à promouvoir la coopération entre divers Etats membres dans un domaine particulier. Mais à une condition fondamentale : que les projets soient orientés vers une insertion finale dans le cadre communautaire et que la porte reste ouverte à

ceux qui n'auraient pas participé dès le début à l'entreprise.

3. L'Union Economique Monétaire

Un saut qualitatif véritable résulterait bien sûr de la réalisation de l'Union économique et monétaire. Je sais trop bien à quel point on s'expose à être taxé d'utopiste quant on évoque le sujet.

Et pourtant le Système Monétaire Européen ne se comporte pas si mal. Au contraire, il a maintenu une zone de stabilité relative en Europe au cours des dernières années. En même temps le tonus de la politique économique est le même auprès des membres de la Communauté, à savoir celui de la rigueur et de la lutte contre le chômage. Les taux d'inflation ont vu leurs écarts se rétrécir. L'ECU prend de l'autorité sur les marchés financiers.

Des propositions ont été étudiées pour renforcer le système, pour instituer le Fonds Monétaire Européen. Les Gouvernements ne semblent pas vouloir bouger.

Ici on est en présence de la part de certains d'une soi-disante position réaliste qui, elle, confine à l'illusion.

Comment peut-on rétablir un ordre monétaire international sans un pilier européen, usant de tout son potentiel économique et financier ? Comment veut-on se libérer de la plaie des taux d'intérêt surélevés, si l'on ne se résout pas à pratiquer une politique monétaire coordonnée ? Comment veut-on parfaire l'harmonisation des politiques économiques sans mettre au service de celle-ci une politique de la monnaie et de crédit étendue à l'ensemble du Marché Commun, d'un marché commun qui s'est voulu également financier ?

Ici, l'idéalisme européen consisterait à dépasser certains irréalismes nationaux !

Pierre Werner.
Ministre d'Etat. hon.

Gauche et droite après les élections Européennes de juin 1984

Dans un précédent article (Eur-Info n° 85, janvier-février 1984, pp. 6-9), nous avons dressé, dans ses grandes lignes, une carte des contrastes régionaux qui affectent l'implantation des familles politiques ouest-européennes, dans l'optique gauche-droite. Cette carte comprenait en fait deux volets : l'un, centré sur les pourcentages des suffrages exprimés en faveur des partis de gauche et de droite, l'autre basé sur l'autopositionnement des électeurs sur l'axe gauche-droite. La première carte, très contrastée, montrait clairement que l'audience de la gauche (et de la droite) n'est pas purement liée à l'industrialisation et à l'urbanisation, loin de là, et que les facteurs culturels,

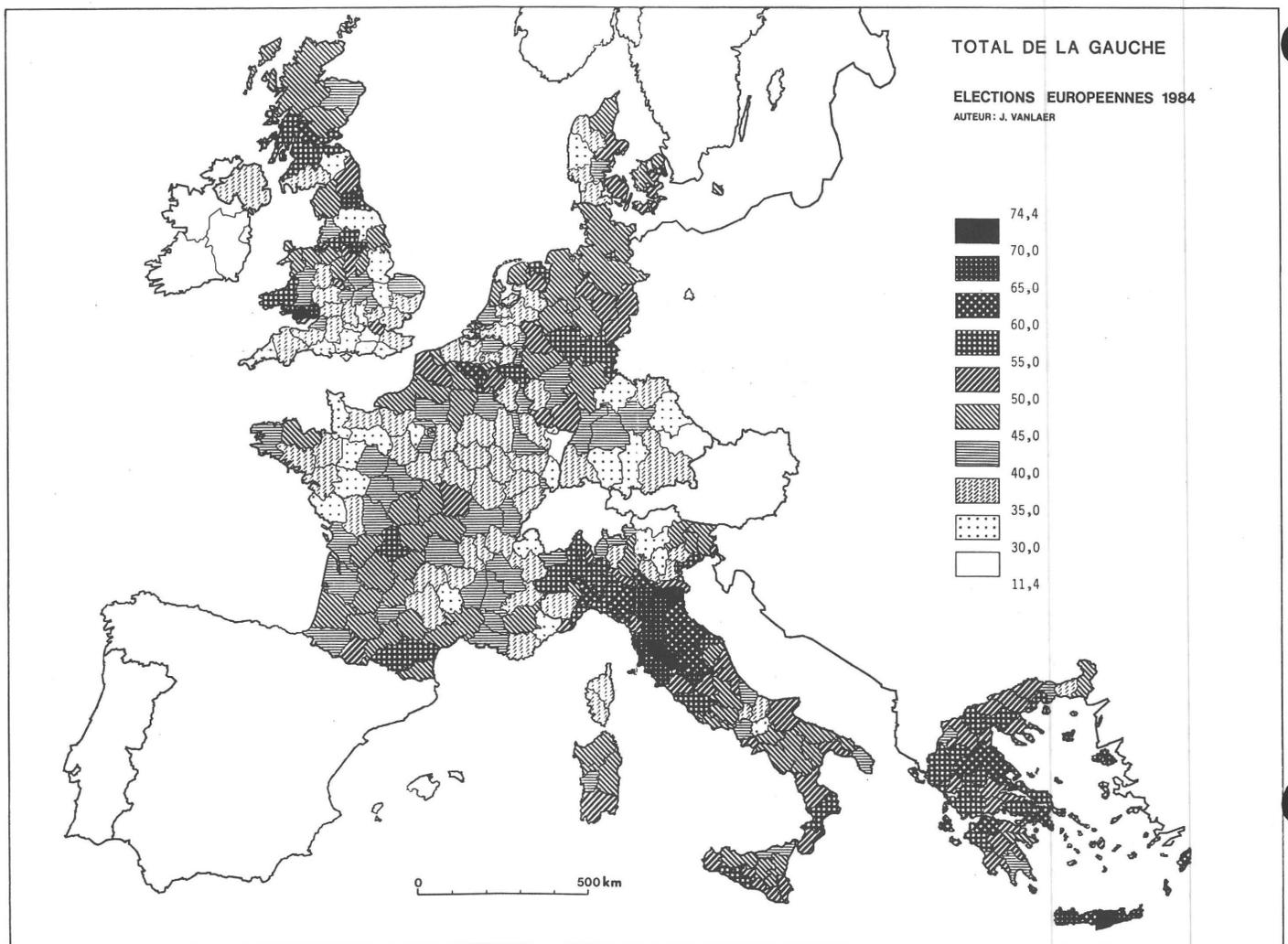
au premier rang desquels se placent les facteurs religieux, restent des éléments d'explication fondamentaux. La deuxième carte, issue du positionnement des électeurs sur un axe idéologique gauche-droite, montrait une nette coupure entre l'Europe germanique et anglo-saxonne, généralement à droite ou au centre, et où l'électorat des partis travaillistes et sociaux-démocrates apparaît très modéré, et l'Europe du Sud, dont l'électorat se place plus à gauche. Cette cartographie était basée sur les résultats des élections législatives les plus récentes. Au lecteur intéressé par une analyse plus fouillée, famille politique par famille politique, nous conseillons de se reporter à l'ouvrage que

nous avons publié récemment (200 millions de voix. *Une géographie des familles politiques européennes*, Préface de Maurice DUVERGER, Bruxelles, Société Royale Belge de Géographie et Laboratoire de Géographie Humaine de l'ULB, 87 av. A. Buyl, 1050 Bruxelles). Notre propos sera de faire le point sur l'évolution du rapport de force gauche-droite, après les élections de juin dernier, dans les dix pays de la Communauté et en Belgique.

1. Gauche et droite en Europe : la gauche recule en France et avance au Nord.

Précisons tout d'abord ces notions de gauche et de droite. La gauche

comprend, pour nous, l'ensemble des partis de gauche classique, issus du mouvement ouvrier et donc du clivage capital-travail : socialistes, sociaux-démocrates, travaillistes, communistes et petits partis d'extrême-gauche. Il faut leur ajouter les voix obtenues par les divers courants de la „nouvelle gauche” : radicaux italiens, verts et alternatifs, régionalistes de gauche (comme le RW en Wallonie, le Plaid Cymru au Pays de Galles, les deux Sinn Fein en Irlande) ainsi que le mouvement danois anti-CE, lequel prend ses voix à la gauche classique, essentiellement à la social-démocratie. On tiendra compte de la position réel-lement centriste de certaines formations (l'Allian-



ce en Grande-Bretagne, le FDF à Bruxelles, les nationalistes écossais, la liste ERE en France) en partageant également leurs voix entre la gauche et la droite. La „droite”, c’est bien entendu le reste du spectre politique (démocrates-chrétiens, libéraux, „chiraquiens”, conservateurs, extrême-droite), même si les représentants de ces familles politiques (à l’exception des amis de Jean-Marie Le Pen et de Giorgio Almirante) récusent le plus souvent cette étiquette. Par rapport aux dernières élections législatives, la carte gauche-droite des européennes de 1984 n’apporte pas de changements profonds dans les grandes oppositions régionales. Les régions de force et de faiblesse de la gauche et de la droite n’ont pas changé; ce qui a varié, ce sont les niveaux atteints par la gauche et la droite dans les différents pays.

En France, la chute de la gauche est extrêmement brutale : de 56 % lors du premier tour des législatives de 1981, la gauche (toutes tendances confondues) tombe aux alentours de 41 %, soit plus bas encore que lors de la „grande peur” suivant mai 1968. Le 14 juin 1981, la gauche dépassait 50 % dans 78 départements sur 96; en juin 1984, dans six seulement, dont l’un est ouvrier et industriel (le Pas-de-Calais) mais les cinq autres ruraux (Nièvre, Haute-Vienne, Hautes-Pyrénées, Ariège et Aude). Cette situation (où la gauche ne conserve la majorité qu’au cœur des vieux bastions industriels et dans ses fiefs ruraux et laïques du Centre et du Midi) est en quelque sorte le négatif de juin 1981, quand la droite française ne l’emportait que dans les „subcultures” catholiques et conservatrices de l’Ouest, de l’Est et du sud du Massif central, ainsi que dans les quartiers les plus bourgeois des grandes villes. Le recul de la gauche en 1984 atteint son ampleur maximale dans les régions urbanisées, et,

d’une manière générale, dans l’est de la France; on y assiste à un transfert de voix de la gauche vers la droite modérée (UDF-PPR) mais les gains de cette dernière sont annulés par la perte de sa frange radicalisée, qui vote Le Pen (nous analysons longuement ces phénomènes dans un article à paraître dans la revue française „Hérodote”). En revanche, la gauche progresse dans le nord de l’Europe, où elle était partout dans l’opposition. Opposition aux politiques d’austérité, „effet missiles” : ces deux facteurs ont permis aux socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes d’avancer substantiellement, sauf en RFA où ce sont les Verts, seuls, qui progressent tandis que le SPD recule une nouvelle fois. La gauche, dans le Nord, domine clairement les grandes zones urbaines et industrielles, mais les facteurs religieux ne sont pas absents : cli-

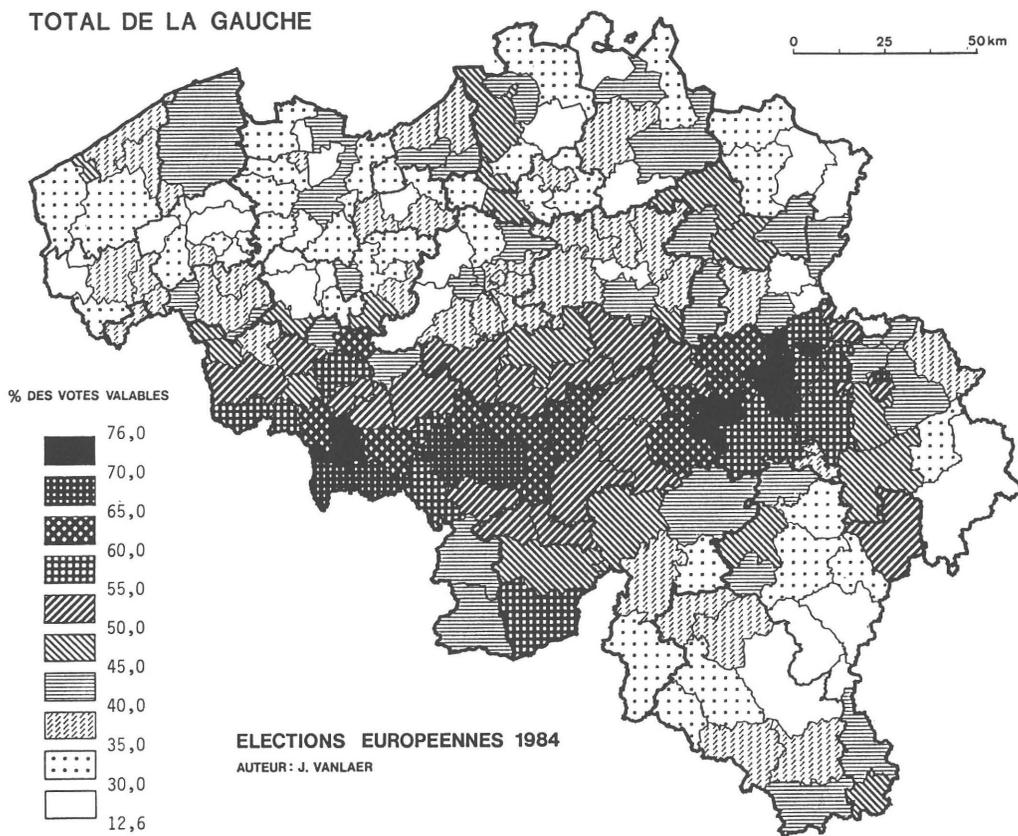
vage catholiques-laïques en Belgique, où le sillon wallon, à la fois industriel et déchristianisé, reste une place-forte socialiste; clivage catholiques-protestants aux Pays-Bas et en RFA, où les socialistes sont nettement plus forts dans les régions protestantes, plus sécularisées, que dans les régions catholiques. L’Italie demeure nettement partagée en différentes „subcultures” : le Nord-Ouest, urbain, moderne, industriel, où la gauche est majoritaire sans que cette majorité ne soit écrasante; la subculture „blanche”, catholique, du Nord-Est; la subculture „rouge”, laïque et communiste, du Centre-Nord (Emilie-Romagne, Toscane, Ombrie et Marches); et puis le Mezzogiorno, assez contrasté, où le PCI obtient d’excellents résultats dans certaines régions, comme les Pouilles, la Calabre et le sud de la Sicile. En Grèce, le PASOK

n’a guère subi l’usure du pouvoir et les communistes se maintiennent, si bien que la gauche reste presque partout majoritaire (avec des scores toujours écrasants en Crète, vieux bastion républicain).

2. Belgique : poussée de la gauche et atténuation du fossé Flandre-Wallonie.

Les élections européennes en Belgique peuvent également être synthétisées sous l’optique gauche-droite. Nous descendrons ici au niveau géographique le plus précis où les résultats sont disponibles, c’est-à-dire les cantons électoraux (contrairement à la France, par exemple, où l’on dispose des résultats par commune et même par bureau de vote). Aussi bien pour la Belgique que pour l’Europe, on trouvera une analyse détaillée par

TOTAL DE LA GAUCHE



famille politique dans l'article que nous venons de publier (J. VANLAER, „Géographie des élections européennes de juin 1984 (en Belgique et dans la Communauté)”, *Revue Belge de Géographie*, 108/1, pp. 3-54). Rappelons brièvement les faits marquants de ce scrutin : confirmation de l'affaiblissement des sociaux-chrétiens, qui restent à leur (mauvais) niveau de novembre 1981; nette poussée socialiste, où la protestation contre la politique d'austérité se double, en Flandre, d'un „effet missiles” et, en Wallonie, de l'„effet Happart”; bons scores libéraux au Sud mais recul au Nord; nouvelle poussée écologiste; et enfin marginalisation des partis fédéralistes francophones ainsi que du parti communiste, qui est directement menacé d'être rayé de la carte parlementaire lors des prochaines élections législatives. Une carte gauche-droite en Belgique est rendue plutôt délicate, le système des partis de ce pays étant assez difficilement réductible à une opposition unidimensionnelle comme le clivage gauche-droite. On peut cependant réaliser une carte du total de la gauche, en additionnant les voix de la gauche „classique” (socialistes, communistes, extrême-gauche) et de la „nouvelle gauche” (Ecolo et Agalev, les régionalistes wallons), ainsi que, pour tenir compte de sa position réellement centriste sur l'échiquier bruxellois, la moitié des voix recueillies par la liste FDF-CFE. La carte ainsi obtenue est d'abord marquée par un fossé Flandre-Wallonie.

La gauche n'est majoritaire nulle part en Flandre, malgré la forte poussée enregistrée à la fois par le SP et Agalev. Ce fossé régional et la faiblesse historique de la gauche en Flandre sont le résultat des facteurs religieux : une bonne partie de la base sociologique potentielle de la gauche classique, est attirée par le CVP et les syndicats chrétiens. La Wallonie

présente le contraste classique de ses vieux bassins industriels „rouges” et de sa périphérie rurale peu peuplée, où la gauche est partout nettement minoritaire, sauf à Vielsalm, avec l'impact local du bourgmestre PS Marcel Remacle. En Flandre, deux zones de hauts pourcentages (bien qu'inférieurs à 50 %) apparaissent : l'axe Anvers-Malines-Bruxelles, déjà fort ancien, et le cœur du Limbourg, région périphérique d'industrialisation récente, où les socialistes effectuent une percée historique. En dehors des bons scores des autres régions urbaines, il faut remarquer que certains cantons flamands proches de la frontière linguistique marquent une transition moins brutale avec la Wallonie (cantons de Renaix, Grammont, Tirlemont, Landen, St-Trond et Tongres). La poussée de la gauche flamande a atténué les contrastes entre la Flandre et la Wallonie. Si cette évolution devait se poursuivre, parallèlement au recul du CVP, elle constituerait un événement historique : le dépassement des clivages religieux en Flandre et le passage au premier plan des clivages économiques et sociaux.

Jean Vanlaer.
Géographe ULB.

Agenda

26.11 : Sint-Lucas Instituut, Oudenaarde; 27.11 : Institut de l'Enfant Jésus, Nivelles; 3.12 : Débat, A.-M. Lizin, V. Féaux; 3.12 : Journée d'information pour les chefs d'entreprises (UWEUEB); 5.12 : Journée d'information pour les chefs d'entreprises (VEV); 14.12 : Belgische Vereniging voor de Bedrijfspers; 18.12 : Centre d'accueil de l'Europe unie; 18.12 : Sint-Agnes Instituut, Borgerhout.



Information pour les PME

Une vraie politique européenne des PME doit aller de pair avec une bonne politique de l'information. 1983, année européenne des PME a révélé une méconnaissance profonde des instruments, des possibilités et des limites de l'action des Communautés européennes vis-à-vis des PME.

Le Bureau de Presse et d'Information vient de combler partiellement cette lacune en publiant un numéro spécial de son magazine sous le titre „La Com-

munauté européenne et les PME”.

Sous une forme compacte, 20 pages, la brochure donne toutes les informations qui pourraient dans un premier stade intéresser les PME, avec les adresses utiles et les informations pratiques pour les guider dans les nombreux services de la CE.

Sur simple demande, la brochure gratuite peut être obtenue au Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique, Commission des CE, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

Les parcs scientifiques

La Commission des Communautés européennes et le Sénat de Berlin organisent les 13, 14 et 15 février 1985 une conférence sur le thème „les parcs scientifiques et les technopoles : leur impact économique et social”. Elle se tiendra à l'Internationales Congress Centrum de Berlin; le droit

d'inscription est fixé à 900 DM. Renseignements complémentaires : M. J.M. GIBB, Commission des Communautés européennes. DG Marché de l'information et innovation. Bâtiment Jean Monnet, rue Alcide de Gasperi, 2920 Luxembourg. Téléphone : 4301-2918.

Symphonie Europa

Un ouvrage important pour la cause européenne, SYMPHONIE EUROPA, vient de paraître chez Robert Laffont à Paris. Il est signé Jean A. Pirlot. La courte notice biographique qui figure au dos du livre nous indique que Jean A. Pirlot est membre du Mouvement européen et collaborateur de la Commission européenne. Il est né à Bruxelles en 1941 (il est donc belge). Il a été chroniqueur au „Pourquoi Pas”, au „Soir” et à la radio-télévision belge. SYMPHONIE EUROPA est son premier livre.

Et bien voilà un livre sérieux, solidement documenté, une analyse historique très complète, sinon exhaustive, un document à propos duquel il n'est guère excessif de parler d'érudition. Et pourtant, ce livre se laisse dévorer avec la même impatience qu'un roman de pure fiction. „Miroir au bord du chemin”, selon l'expression de Stendhal, il en a le rythme et les rebondissements, au risque fort bien assumé de bousculer souvent la chronologie selon la technique du roman moderne, pour mieux marquer l'enchaînement ou la relation entre les faits et les idées. Il foisonne de personnages, parfois modestes, souvent de grand format, toujours exceptionnels, tous bien réels puisqu'ils appartiennent à l'Histoire : ce sont les pionniers, les promoteurs de la construction européenne. La convergence de leurs idées et de leur foi inspire à l'auteur, à propos de l'un d'eux, la réflexion suivante : „Des fils mystérieux relient les grands esprits de cette planète. De secrètes mais lumineuses connivences franchissent les montagnes et les océans.”

De l'étonnante galerie de portraits que l'auteur nous livre, un premier nom émerge : Richard Coudenhove-Kalergi, pur produit de cette vieille aristocratie cosmopolite d'Europe centrale qui a tant inspiré Robert Musil. Il sera pendant un demi-siècle l'infatigable

messenger répandant dans les cours et les chancelleries l'idée d'une fédération européenne.

Aventure

Il faudrait revenir plus en détail, - mais la place nous manque - aux qualités purement littéraires du livre de Jean A. Pirlot. Et notamment le sens de la formule. Exemple, page 184 : „les deux hommes sont de vieux ennemis, donc de vieux complices”. Bref, l'œuvre d'un mémorialiste de tempérament qui détiendrait par surcroît la clef de l'alchimie romanesque.

Pourtant, il ne s'agit de rien d'autre que de l'histoire vécue, et vivante, de l'entreprise européenne telle qu'elle a germé et mûri dans l'esprit de ceux qui l'ont pensée. Et cela peut nous faire remonter loin puisque, dans un dialogue prêté à deux grands résistants français, il est question de l'abbé de Saint Pierre, auteur en 1706 d'un projet de „Traité de Paix Perpétuelle” destiné à mettre en place, sous le contrôle d'une assemblée supranationale, „Sénat Perpétuel”, une sorte de ligue des états européens afin d'éviter le retour des conflits meurtriers entre souverains. Cette ligue, l'abbé de Saint Pierre suggérait qu'on la fondât dans un congrès, à La Haye ou ailleurs... Commentaire désabusé et lucide de Jean Jacques Rousseau qui avait eu connaissance de ce projet, c'est J.A. Pirlot qui se plaît à le citer : „Si le projet demeure sans exécution, ce n'est pas qu'il soit chimérique, c'est que les hommes sont insensés et que c'est une sorte de folie que d'être sage au milieu des fous. „Pour qu'un congrès européen se réunisse à La Haye, il faudra attendre deux siècles et demi. Il est sans doute symbolique que l'auteur fasse de ce congrès, en mai 1948, le départ et l'aboutissement de son livre.

Le rêve.

Quelques grands thèmes de réflexion se dégagent de l'œuvre de Jean A. Pirlot. Et d'abord que deux conceptions différentes de l'Europe se sont de tout temps affrontées : d'une part, celle des souverains pour qui, presque toujours, elle n'était qu'un terrain de conquête. Dessein qui a trouvé son prolongement démentiel dans l'idéologie hitlérienne et la propagande de Goebbels : „l'Europe, nous dit l'auteur, comme espace et non pas comme communauté humaine”. D'autre part, le rêve de quelques visionnaires épris de liberté et de paix et qui ont vu, dans l'édification d'une Europe unie, le moyen de créer de la prospérité et d'enrichir toutes les cultures en tirant parti de leurs différences et de leur complémentarité.

Londres

Autre idée forte qui revient souvent dans le livre : c'est presque toujours sous la pression des événements et la contrainte des conflits que le projet européen a pris naissance et trouvé sa maturation dans l'esprit des hommes. „Si, au long des siècles, écrit Jean A. Pirlot, les provinces, les peuples, les princes d'Europe ont pensé - et parfois réussi - à s'unir, ce ne fut jamais qu'à proportion de la menace qui pesait sur eux”. Cette réflexion, l'auteur en cherche l'illustration dans le comportement de tous ces hommes qui, non seulement dans les pays occupés mais aussi en Allemagne nazi, avaient choisi de combattre la dictature : la résistance comme creuset de l'idéal européen.

Des figures exceptionnelles animent ce parcours passionnant à travers les courants de résistances qui ont été l'honneur de l'Europe dans les années 30 et 40 : Altiéro Spinelli, par exemple, dont l'itiné-

raire politique avait déjà été marqué, il y a 50 ans, par un document essentiel : le manifeste de Ventotene contenant le projet d'une fédération européenne.

Pendant que, chez eux, les résistants combattent et meurent pour la liberté, en cultivant jusqu'à l'obsession l'idée de l'avenir européen, Londres est le microcosme de l'Europe, le laboratoire de son devenir. C'est là que Jean Monnet va préparer la CECA, c'est là que les belges, avec les hollandais et les luxembourgeois, vont élaborer le traité instituant le Bénélux, petit format de ce qui, dans leur esprit à tous, devrait devenir une communauté européenne. SYMPHONIE EUROPA contient par ailleurs nombre de pages éclairantes sur l'inaltérable insularité britannique, l'aversion des anglais à s'amarrer définitivement au continent, de même que sur la répugnance de la France, toujours tourmentée par le vieux démon du nationalisme, à céder une quelconque part de sa souveraineté au profit d'une véritable union européenne.

Le lecteur pourrait s'étonner qu'un ouvrage d'une telle densité ne comporte pas de conclusion et ne tire, en se terminant aucun enseignement de l'évolution de l'Europe depuis La Haye. Cependant, le livre est une telle mine de réflexions personnelles, et pertinentes, de l'auteur, il abonde à tel point en citations ou en références heureuses que chacun peut y trouver matière à méditation. Je ne reviendrai pour ma part qu'à ces quelques mots extraits plus haut du texte de Jean A. Pirlot : „...l'Europe comme espace et non pas comme communauté humaine.” Dans l'état actuel des choses, on pourrait formuler le vœu : „l'Europe comme communauté humaine et non pas seulement comme espace économique...”.

Paul Culot.

L'Europe du citoyen

La musique sans frontières

La musique est un langage international, ont affirmé devant les journalistes à Bruxelles en novembre le président de la Commission, M. Gaston Thorn et le Secrétaire-général du Conseil de l'Europe, M. Marcelino Oreja Aguirre. Une déclaration qui ne peut qu'encourager les espoirs des organisateurs de l'Année européenne de la Musique qui va se dérouler en 1985. Elle débute par un concert de Nouvel an donné par l'Orchestre philharmonique de Vienne. On ne pouvait pas trouver mieux que ce concert qu'entendront des millions d'auditeurs pour marquer le lancement d'une année qui selon Fabiola, la Reine des Belges, contribuera „à la construction de liens fraternels entre les peuples”.

Vingt-deux pays ont répondu à l'idée du Parlement européen. Le conseil de l'Europe ainsi que la Commission de la CE ont décidé d'apporter leur soutien à cet événement. L'objectif de l'Année européenne de la Musique, a déclaré M. Walter Scheel, président du Comité organisateur européen et ancien président de la République fédérale d'Allemagne, est de développer l'enseignement musical tant pour les amateurs que les professionnels, d'améliorer les perspectives de carrière des musiciens, de promouvoir les jeunes talents professionnels et d'encourager la créativité musicale.

C'est là le sens de cet événement : encourager toutes les formes de musique. Bien sûr 1985, année du tricentenaire de la naissance de Haendel, Scarlatti et Bach sera l'année de la musique baroque par excellence. Mais chacun pourra satisfaire ses goûts avec un programme qui va du jazz, et de la musique de rock aux chants grégoriens et à l'opéra en passant par le ragtime et la musique ethnique.

Ce sera aussi un événement de grande envergure : 30 projets multilatéraux et 850 projets nationaux sont prévus. L'orchestre des jeunes de la Communauté partira en tournée et un „train musical” parcourra l'Europe avec à son bord un orchestre formé par l'Union européenne des Ecoles de musique. Une soirée de gala d'opéra sera retransmise à la télévision. Des conférences auront lieu sur des thèmes tels que l'influence de la musique sur l'art et la littérature ou aussi divers que la thérapie par la musique ou son rôle dans la médecine. De nouvelles publications seront lancées.

Un programme attirant, mais dont les implications économiques sont aussi importantes. L'Année européenne devrait donner un coup de pouce à l'industrie musicale dont le chiffre d'affaires en Allemagne en 1982 était le double de celui des industries de la construction navale et aéronautique. Toujours sur le plan économique, des enquêtes seront effectuées pour examiner le problème du piratage des disques et des cassettes.

Le bouquet final de cette Année sera sans aucun doute la „Journée de la Musique” du 21 juin, quand les musiciens envahiront les places, les rues, les parcs d'Europe pour célébrer leur „langage international”.

Le programme de ces événements peut être obtenu aux adresses suivantes :

Belgique

M. Robert Wangermée
RTBF
52 Boulevard A. Reyers
B-1040 Bruxelles
Tél. 02 - 737.21.11

M.M de Caluwe
c/o Mme D.Verstraeten
100 rue des Trèves
B-1040 Bruxelles
Tél. 02 - 230.12.25

Danemark

M. Poul Jørgensen
Royal Danish Theatre
Postbox 2185
DK-1017 Copenhague
Tél. 01 - 14.46.84

France

M. Maurice Fleuret
Directeur de la musique et de la danse
Ministère de la Culture
53, rue Saint-Dominique

F.-75007 Paris
Tél. 555.92.03 / 705.37.35

République fédérale d'Allemagne

Dr Richard Jakoby
Präsident des Deutschen Musikrates
Am Michaelshof 4a
D.-5300 Bonn 2
Tél. (0228) 36.40.85

Grèce

M. Yannis Ioannidis
European Music Year Committee
Bristolotelous, 116
GR - Athènes 104
Tél. (30-1) 88.12.185 / 72.25.580

Irlande

Mme Marion Creely
Opera and Music Officer
The Arts Council
70 Merrion Square
IRL-Dublin
Tél. 76.46.85

Italie

Mme Franca di Palma
Ministero del Turismo e dello Spettacolo
Via della Ferratella in Laterano 51
I-Rome
Tél. 773.21

Luxembourg

M. Raymond Weber
Directeur des relations culturelles
Ministère des Affaires culturelles
19-21 rue Goethe
L-Luxembourg
Tél. 47.84.71

Pays-Bas

M. Pascal A.R. Rijnders
Bruntensteeg 1A
PB-3512 Km Utrecht
Tél. 33.21.11

Royaume-Uni

M. Ian Keith
Secretary of the European Music Year Committee
1 Surrey Street
GB-Londres WC2R 2PS
Tél. 01-836.09.14

Le beurre du Père Noël

Le „beurre de Noël” — bien moins cher que le prix normal — est de nouveau sur les étagères de l'épicerie ou du supermarché dans les semaines précédant ou suivant la fête de la Nativité.

En effet, la Commission européenne a décidé de mettre sur le marché 200.000 tonnes de beurre récemment stockées et d'en subvention-

ner la vente au détail à raison de 73 FB par kilo, soit près de la moitié du prix habituel. Faites le calcul : le coût de l'opération pour les finances communautaires sera de 14,6 milliards de FB. Mais les coûts de stockage de la „montagne de beurre” européenne (1,25 millions de tonnes) atteignent 22,7 milliards de FB par an.

D'autre part, la Commission s'efforce d'intensifier l'exportation de beurre. Déjà en juillet dernier, elle avait décidé d'accorder une subvention de 1.498 FB la tonne pour les exportations à destination de l'Union soviétique et du Proche-Orient. Elle vient également de proposer aux exportateurs des subventions du même ordre pour 50.000 tonnes destinées aux marchés internationaux. 50.000 autres tonnes bénéficieront de subsides plus élevés mais il s'agira en l'occurrence de vieux beurre pouvant avoir passé jusqu'à 18 mois dans les „frigos” communautaires.

Document douanier unique : enfin, le voici !

Les chauffeurs-routiers, qui perdent actuellement près d'une heure et demi au passage des frontières intracommunautaires pour dédouaner les marchandises transportées vont pouvoir pousser un „ouf” de soulagement : les ministres des Dix se sont enfin mis d'accord, après des années de discussion, sur l'instauration d'un document unique qui remplacera — probablement à partir de 1987 — les multiples formulaires de rigueur à l'heure actuelle.

Si le principe du document unique est acquis, il reste encore à régler un certain nombre de détails pratiques, tels que la présentation typographique, et à déterminer quelles parties du bienheureux papier devront être remplies lors du passage en douane. Cependant, cela devrait être fait dans les semaines qui viennent, de manière que les ministres puissent confirmer leur approbation lors de leur prochaine réunion, le mois prochain.

Le document unique comprendra un certain nombre de sections relatives à la nature de la transaction, à l'origine des marchandises, aux au-

torisations obtenues, au stockage, etc. A l'origine on en avait prévu quelque 70 mais plusieurs gouvernements sont d'avis que bon nombre de ces sections sont superflues. Les fonctionnaires compétents des différents pays sont d'accord, jusqu'à présent sur l'utilité d'une quarantaine de sections. Il reste à savoir combien seront finalement retenues sur la trentaine restante.

A votre santé...

M. Eolo Parodi, membre du Parlement européen, s'est prononcé en faveur de l'institution d'une carte européenne d'urgence médicale, qui permettrait à tout médecin appelé à soigner un patient inconnu de lui d'être informé instantanément et économiquement de ses antécédents. Bien entendu, une telle carte serait facultative mais M. Parodi estime qu'elle serait particulièrement utile à ceux qui voyagent et dont la santé est fragile.

Des problèmes se posent. Par exemple, la conception du secret médical varie d'un pays à l'autre, de même que les procédures de vaccination; l'accès aux données médicales des hôpitaux n'est pas toujours simple; et puis, il ne faut pas sous-estimer les difficultés linguistiques. Cependant, selon M. Parodi, l'expérience déjà acquise en Allemagne et au Luxembourg, où la carte d'urgence médicale existe déjà, s'est avérée positive. Il faudrait donc généraliser le système.

Les gaz d'échappement

La Commission européenne a demandé aux gouvernements de la Communauté de se mettre d'accord avant la fin de 1986 sur les valeurs-limites des émissions toxiques des gaz d'échappements, ainsi que sur les mesures destinées à contrôler le respect de ces normes. Les mesures propres à assurer le fonctionnement efficace des appareils de contrôle de toxicité devraient avoir été adoptées avant la même date.

Toutefois, ce n'est qu'en juillet 1989 que cet ensemble de mesures entrerait en vigueur, c'est-à-dire en même temps que l'apparition dans les stations-services de l'essence sans plomb. Le contrôle de la toxicité des

gaz d'échappement se ferait à intervalles réguliers pendant toute la „carrière” des véhicules. A partir d'octobre 1995, de nouvelles normes entreraient en vigueur, qui seraient aussi rigoureuses que celles appliquées aux Etats-Unis et au Japon.

La Commission, cependant, est consciente du problème que pose le choix du procédé technique à utiliser. A l'heure actuelle, le catalyseur apparaît comme le plus efficace et l'Allemagne a déjà décidé de l'adopter à partir du début de 1986, en même temps qu'entreraient en vigueur des mesures de contrôle des plus strictes. Cependant, plusieurs autres pays membres estiment qu'il conviendrait de prendre en considération, également, d'autres procédés. L'inconvénient est qu'une telle liberté de choix se traduirait par des complications irritantes pour les automobilistes, les transporteurs routiers, les importateurs et les exportateurs. En effet, tel véhicule en règle dans son pays d'immatriculation serait „hors la loi” dans le pays voisin.

Affaire à suivre...

L'Europe des syndicats

Depuis les années 50, le mouvement syndical européen n'a cessé d'évoluer et cela est particulièrement frappant en ce qui concerne sa représentativité et sa part dans la réflexion européenne. Il a commencé par une représentation limitée dans la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier pour former aujourd'hui une Confédération européenne des syndicats (CES) forte des 40 millions d'adhérents des organisations affiliées.

C'est là notamment ce que l'on peut lire dans une brochure publiée récemment par la Direction générale de l'information à la Commission et consacrée spécifiquement à la CES. On y lira avec intérêt, cependant, l'historique du mouvement syndical européen dans son ensemble ainsi que les nombreux détails donnés sur ses structures et sur ses activités présentes.

Au début, l'idée d'une coopération entre les syndicats au niveau de l'Europe, eut à faire face à de nombreuses difficultés, dont la première

était sans doute leurs divisions. Cependant, la pression des événements et la nécessité de plus en plus évidente d'une telle coopération devaient finir par triompher. Les progrès de la Communauté européenne et de l'AELE (Association européenne de libre-échange) forcèrent, en quelque sorte, ceux de la CES qui compte aujourd'hui 34 organisations affiliées, non seulement dans l'Europe communautaire mais aussi en Scandinavie, en Autriche, en Suisse, à Malte etc. Cela va des petits syndicats de Chypre ou d'Islande aux colosses que sont le TUC britannique ou le DGB allemand, avec quelque 6 millions d'affiliés chacun.

Si le champ d'action géographique de la Confédération européenne des syndicats est vaste, l'éventail de ses activités l'est plus encore. Par son congrès, son comité exécutif et son secrétariat, la CES est en contact avec tous les organismes et toutes les institutions d'Europe relevant, à des titres divers, de son activité. Hors du cadre de la Communauté, elle participe aux mécanismes consultatifs de l'AELE et de l'OCDE, ainsi qu'à la Fondation pour la jeunesse du Conseil de l'Europe.

Le but de la CES, peut-on lire dans sa charte de 1973, est „de représenter et de promouvoir, au niveau européen, les intérêts sociaux, économiques et culturels des travailleurs”, ainsi que „d'oeuvrer à sauvegarder et à renforcer la démocratie en Europe”. Cela implique une activité multiple. En fait, la CES peut être considérée comme le contre-poids des organisations patronales d'Europe.

En termes pratiques, les buts du mouvement sont définis dans un programme d'action adopté en 1979 à Munich. Les principaux éléments de cette „Plate-forme” sont la recherche du plein-emploi et la défense du niveau de vie.

Outre sa représentation au niveau européen, la CES comprend 11 comités permanents couvrant les grands secteurs économiques comme l'agriculture, les mines, l'éducation et les services publics. Il s'y ajoute huit conseils interrégionaux qui couvrent les principales zones transfrontalières.

La brochure de la Direction générale de l'information parle également des activités de l'Institut syndical européen, qui est essentiellement, comme son nom l'indique, un centre de recherches sur l'activité syndicale dans la perspective économique et sociale de l'Europe. Exem-

ples des sujets étudiés en 1984 : les conventions collectives, le rôle des médias, le chômage des jeunes, l'avenir de l'industrie électronique. Ces études font l'objet de publications qui sont à la disposition des milieux syndicaux.

Inondations au Kampuchéa

Les récentes inondations au Kampuchéa ont détruit environ 236.000 hectares de terres cultivées dans dix provinces. On estime à un million le nombre de personnes touchées par le désastre, dont 50.000 ont besoin d'une aide d'urgence.

Face à cette situation, la Commission a prévu une aide de quelques 250.000 Ecus (11,34 millions de FB) destinée à mettre à la disposition des victimes, des vêtements, des logements temporaires, des médicaments et de la nourriture.

La délégation de la Commission en Thaïlande administrera cette aide avec l'appui de Trocaire et SOS Enfants Cambodge, deux organismes de secours indépendants.

Ethiopie : nourrir ceux qui ont faim...

La Commission européenne a décidé le 16 octobre dernier d'accorder à l'Ethiopie une aide de 10.000 tonnes de céréales, qui s'ajouteront aux 18.000 tonnes faisant l'objet d'une décision de juillet dernier.

Le nouveau contingent permettra de couvrir les besoins de 222.000 personnes pendant trois mois. Il sera distribué par la Croix-Rouge internationale et par le Fonds de secours à l'enfance.

Par ailleurs la Christian Relief and Development Agency (Agence chrétienne de secours et de développement) aura à gérer la distribution de 350 tonnes de lait en poudre, de 250 tonnes de butteroil et de 200 tonnes d'huile végétale.

Au cours des dix derniers mois, l'aide de la Communauté à l'Ethiopie a atteint 1,72 milliards de FB. 385 millions de FB sont consacrés aux frais de transport. 252 millions de FB ont été accordés pour faire face aux difficultés de transport à l'intérieur du pays.

Aide alimentaire

La Communauté a décidé d'envoyer par l'intermédiaire de l'UNICEF 350 tonnes de poudre de lait, dont 50 tonnes partiront immédiatement par avion, aux Philippines. Cette aide alimentaire est destinée aux enfants qui souffrent de malnutrition après les ravages causés par deux typhons, Maring et Nitang, dans ce pays.

65.000 personnes souffrent des conséquences de la sécheresse qui sévit dans certaines régions du Nigéria. Les 3.000 tonnes de céréales que la CE a décidé d'envoyer dans ce pays devraient permettre de couvrir leurs besoins de base pendant trois mois.

Aide pour le Maroc

Les petits agriculteurs sont loin d'avoir surmonté les effets catastrophiques de la sécheresse de 1981 au Maroc. Ils éprouvent beaucoup de difficultés à retrouver des taux de production qui leur permettent de rembourser leurs dettes envers la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA). Ce qui signifie la fin de leurs possibilités d'emprunt et 17 des 37 provinces que comptent le Maroc sont sinistrées.

Une aide communautaire d'un montant de 24 millions d'Ecus (1,08 milliards de FB) accordée au Maroc devrait permettre à la CNCA d'allonger ses crédits aux agriculteurs. A partir d'août, cette année, elle accordera de nouvelles dispositions à ses crédettes, avec des prêts de cinq à dix ans à de bas taux d'intérêts (2 %). Le coût de ce plan s'élève à un total de 33 millions d'Ecus (1,5 milliards de FB) et il permettra de venir en aide à environ 180.000 agriculteurs.

Le financement communautaire comprend 14 millions d'Ecus (635 millions de FB) d'aide non-remboursable et un prêt spécial d'un montant de 10 millions d'Ecus (453 millions de FB). La Commission indique que cette coopération entre la CE et le Maroc apportera non seulement des avantages financiers directs mais aussi des avantages sociaux et économiques.

Sur la bonne voie

Depuis cinq ans, la Commission européenne compile tous les chiffres

et données possibles sur les transports de marchandises à l'intérieur de la Communauté, qu'il s'agisse du rail, de la route ou des voies navigables. Objet de ce patient travail : prévoir, grâce à l'analyse systématique, l'évolution de l'offre et de la demande en matière de transports.

Ces prévisions peuvent être trimestrielles ou annuelles mais elles couvrent également l'évolution à moyen terme. Les dernières en date (COM(84) 541) prévoient une croissance de 3 % par an susceptible de se prolonger jusqu'en 1987.

Ce système de prévisions a réalisé, depuis sa création, d'importants progrès dans les domaines des transports routiers et fluviaux. Le développement a été plus lent en ce qui concerne le rail. En tout cas, chaque fois que cela s'est avéré nécessaire on a également étudié les marchés nationaux et internationaux.

La Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre les efforts entrepris et de donner une forme définitive et permanente au système, dont le coût annuel est de 36,3 millions de FB. Le Conseil des ministres se prononcera prochainement.

Des hauts et des bas

La situation économique de la Communauté est une mosaïque de bonnes et de mauvaises nouvelles, si l'on en croit les dernières statistiques publiées par „Economie Européenne” d'août-septembre (supplément A n° 8-9). Le chômage est stable, la production industrielle en baisse, l'inflation diminue et les balances commerciales chancelantes.

Pour le cinquième mois consécutif, le taux de chômage est resté à 11,1 % en juillet. Il est en baisse aux Pays-Bas, mais en hausse au Danemark. Les chiffres plus précis indiquent une augmentation de 0,5 %, c'est-à-dire 50.000 chômeurs supplémentaires au cours de ce mois. Comparé à l'année dernière, le taux de chômage de juillet est supérieur de 6 %.

L'indice de la production industrielle dans la Communauté a diminué de 2,8 % de mai à juin. Les chiffres du deuxième trimestre montrent une baisse de 1,5 % par rapport au trimestre précédent. Cette baisse est due en partie aux conflits industriels en Allemagne (métallurgie) et au Royaume-Uni (grève des mineurs).

Il est donc difficile, souligne le rapport, d'établir une évaluation précise des tendances en raison de ces baisses de production temporaires. L'indice devrait redevenir normal quand les effets de ces conflits se seront atténués.

Enfin la diminution du taux d'inflation se poursuit dans la plupart des Etats membres et les 0,3 % enregistrés en juillet (chiffre désaisonnalisé) sont le taux d'inflation mensuel le plus bas enregistré depuis de nombreuses années dans la Communauté. L'indice des prix à la consommation a baissé au Danemark, en Allemagne et aux Pays-Bas et seules la Grèce et l'Italie dépassent encore les 10 %, avec respectivement 19,2 % et 10,8 %.

L'Europe des assurances

Le droit pour les prestataires de service d'exercer leur activité dans l'ensemble de la Communauté européenne est formellement reconnu par les traités. Pourtant, la réalité est quelque peu différente en ce qui concerne les sociétés d'assurance. Et les problèmes rencontrés dans ce secteur ont été évoqués le 19 octobre dernier par M. Christopher Tugendhat, membre de la Commission, qui prenait la parole devant les membres de l'AIDA, une association de directeurs de compagnies d'assurances italiennes.

Le plus délicat de ces problèmes réside dans la nécessité de concilier les droits reconnus aux sociétés d'assurances par les traités et les impératifs d'un contrôle financier adéquat, afin de protéger les intérêts des consommateurs. Une telle supervision, selon M. Tugendhat, est plus facile à exercer sur place, c'est-à-dire par les autorités du pays où telle ou telle compagnie a son siège principal.

Il incomberait donc à la Communauté, a déclaré encore l'orateur, de revoir la réglementation de manière à assurer la stabilité des systèmes financiers tout en éliminant les contrôles excessifs. A cet égard, le concept de contrôle par le pays d'origine mériterait d'être développé. En d'autres termes il appartiendrait aux autorités publiques dont relèvent les compagnies d'assurances d'exercer un contrôle non seulement sur les opérations effectuées dans le cadre national mais aussi sur les opérations effectuées à l'étranger.

Mi-figue, mi-raisin

Le Parlement européen a donné son approbation aux nouvelles règles communautaires qui instaurent des seuils de garantie pour les raisins secs et les figues sèches, en même temps qu'elles fixent un prix minimum pour les importations en provenance des pays tiers. Cette approbation a été donnée dans une résolution du 11 octobre.

Par ailleurs, le Parlement souligne la nécessité d'améliorer le classement qualitatif des différentes catégories de raisins secs.

Les balles en plastique

Lors de sa session d'octobre, le Parlement européen a adopté une résolution condamnant l'utilisation par les forces de l'ordre en Irlande du Nord de balles en matière plastique. Ce vote fait suite à la mort, en août dernier à Belfast, d'un jeune homme qui prenait part à une manifestation contre l'internement administratif. Le Parlement a donc demandé au Conseil des ministres de la Communauté d'intervenir auprès des autorités britanniques pour qu'elles interdisent les balles en plastique.

60.000 à 70.000 d'entre elles ont été utilisées jusqu'à présent en Irlande du Nord, indique la résolution. Et pourtant „tous les gouvernements reconnaissent qu'elles peuvent causer la mort”.

Cette prise de position du Parlement européen n'est pas entièrement nouvelle puisqu'il avait déjà adopté en 1982 trois résolutions condamnant le recours aux balles en plastique. Et de commenter : „Les autorités des pays membres doivent être capables d'assurer le maintien de l'ordre par des moyens qui ne risquent pas de causer la mort.”

Après le passage du cyclone „Hortense”

Les habitants du sud-ouest de la France ne sont pas près d'oublier le passage du cyclone „Hortense” qui, dans les premiers jours d'octobre,

balaya l'Aquitaine, provoquant la mort de trois personnes, détruisant ou endommageant des centaines de maisons et provoquant de nombreuses coupures d'électricité. Les champs de maïs, les vergers et les vignobles ont également subi d'importants dégâts.

Dans une résolution adoptée le 11 octobre, le Parlement européen a demandé à la Commission européenne d'accomplir „un geste de solidarité européenne” en accordant une aide d'urgence aux sinistrés, plus particulièrement à ceux dont les biens ou l'activité économique ont été affectés par le désastre.

Les remboursements budgétaires

Les remboursements budgétaires, approuvés par les chefs de gouvernements de la CE en juin 1983, permettront de financer des projets spéciaux d'intérêt communautaire au Royaume-Uni et en Allemagne fédérale.

Ces fonds avaient été bloqués par le Parlement jusqu'à ce que celui-ci ait reçu l'accord des Etats membres de financer le complément du budget communautaire de cette année.

La Commission a maintenant alloué les 1 202 millions d'Ecus (54,54 milliards de FB) qui représentent la compensation accordée au Royaume-Uni et à l'Allemagne pour le taux élevé de leur contribution nette au budget communautaire.

90 % du total de cette somme a été versé immédiatement, le reste le sera après confirmation, comme le veulent les règlements de la CE, de son utilisation pour des mesures d'un intérêt général pour la Communauté.

Ces sommes contribueront à financer l'amélioration de voies routières et ferroviaires, la recherche et le développement dans le secteur de l'énergie et des mesures de création d'emplois.

275 millions d'Ecus (12,5 milliards de FB) seront consacrés à un programme de création d'emplois au Royaume-Uni qui prévoit l'encouragement des retraites anticipées pour libérer des postes pour les jeunes notamment.

Les projets de développement et de recherche énergétiques recevront un montant de 255 millions d'Ecus (11,6 milliards de FB) pour 14 pro-

jets au Royaume-Uni, dont le réseau électrique de la Manche entre ce pays et la France, une centrale au charbon et un programme d'électricité éolienne.

Neuf programmes bénéficieront d'un montant total de 201 millions d'Ecus (1,38 milliard de FF ou 9,12 milliards de FB) en Allemagne fédérale. Ces projets comprennent la recherche sur le charbon de cokerie, des réacteurs nucléaires expérimentaux et l'amélioration en général de la technologie charbonnière. Ces programmes énergétiques rentrent dans le cadre des engagements communautaires de réduction de la dépendance pétrolière et de l'utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Enfin 461 millions d'Ecus (3,16 milliards de FF ou près de 21 milliards de FB) serviront au financement de 33 projets dans le secteur des transports au Royaume-Uni et 10 millions d'Ecus (68,5 millions de FF ou 453,3 millions de FB) à celui de deux programmes en Allemagne fédérale. Tous ces projets sont destinés à l'amélioration des réseaux routiers et ferroviaires au bénéfice de la Communauté dans son ensemble.

Labourage et pasturage...

Il y a dans le monde, assez de terres, d'eau, de soleil, de technologies, de bras, d'océans et de lacs pour nourrir tous les hommes : c'est ce que souligne M. Edgard Pisani, commissaire européen au développement, dans un message adressé le 16 octobre à M. Souma, directeur général de la FAO, à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation.

M. Pisani estime que les pays du Tiers Monde devraient accorder une priorité plus grande encore à la production agricole. Il souligne l'utilité des „stratégies alimentaires” mis en œuvre dans divers pays ainsi que la nécessité de disposer de moyens de transports adéquats. La prochaine convention de Lomé contiendra d'ailleurs des dispositions dans ce sens.

M. Pisani souligne que les grandes puissances économiques d'aujourd'hui ont fondé leur essor sur une agriculture prospère. Les pays en voie de développement ne devraient-ils pas en tirer d'utiles enseignements ?

Trouver les moyens d'innover

Les secteurs traditionnels de l'industrie ne sont plus la source fiable d'expansion économique qu'ils étaient dans le passé. La croissance économique de l'Europe est désormais liée à l'innovation qu'apportent les petites et moyennes entreprises (PME). Le problème majeur reste cependant la difficulté rencontrée par ce type d'entreprises pour trouver des capitaux de départ et le financement nécessaire à leur survie.

C'est pour répondre à ce défi qu'a été créée il y a un an l'association européenne de capitaux à risques (European Venture Capital Association (EVCA)). 180 experts, réunis à l'initiative de cette association à Luxembourg au mois d'octobre, ont fait le point sur la situation actuelle. Le résultat de ce symposium fut un certain nombre de demandes aux autorités publiques pour améliorer la situation dans un domaine qui, s'il présente de hauts risques financiers, n'en est pas moins nécessaire au développement de l'économie.

Les réglementations juridiques et fiscales devraient être modifiées pour encourager un soutien à l'apport de capital de départ et réduire le risque supporté par les investisseurs. Il faut développer la coopération pour stimuler le passage de l'expertise et des investissements entre les Etats, ce qui signifie arriver rapidement à une harmonisation des législations, en particulier du droit des sociétés, et celle des procédures comptables. Les voies actuelles, ont estimé les experts, sont trop longues et ne permettent pas de prendre en compte les changements de priorités.

Il faut aussi encourager l'utilisation de l'Ecu comme devise des opérations de financement au niveau communautaire ainsi que les syndicats financiers afin d'accroître la coopération entre les responsables.

Enfin, dans son intervention finale, Dennis Watson, responsable de la Task Force de la Commission pour l'innovation industrielle, a conclu que „l'EVCA devrait prendre l'initiative d'offrir des suggestions concrètes pour l'harmonisation des marchés européens”.

La vie de la Communauté

Allez l'Europe !

Applaudira-t-on un jour les maillots bordeaux ? Les ministres ont affirmé, à Fontainebleau, leurs espoirs de voir naître l'Europe des gens : des citoyens unis par un passeport bordeaux, par un hymne commun, par un drapeau européen. A la veille de la saison européenne de football, Euroforum évalue les chances de voir un jour évoluer sur les stades une équipe communautaire.

L'Europe est le berceau du football mondial et, malgré la grâce athlétique des Sud-Américains, la force tenace des Européens de l'Est et les nouveaux talents qui émergent aux Etats Unis et dans les nations arabes et du Pacifique, elle continue à jouer un rôle dominant dans ce sport international par excellence. Les Etats membres de la CE ont remporté trois des six dernières Coupes du Monde, l'Angleterre, l'Allemagne fédérale et l'Italie ayant partagé cet honneur avec l'Argentine et le Brésil deux fois vainqueur.

Si certaines équipes nationales sont plutôt en déclin, et l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne fédérale et l'Italie en sont de bons exemples si l'on en juge par leur forme actuelle, d'autres au contraire sont en plein essor. Il suffit de penser aux derniers championnats d'Europe de juin disputés en France pour remarquer les progrès accomplis par les équipes française et danoise et l'on remarque la même progression de l'équipe irlandaise.

L'approche fondamentale du jeu est peut-être différente d'une nation à l'autre, mais cette différence est moins importante en Europe qu'elle ne l'est entre l'Europe et l'Amérique du Sud. Alors que les Brésiliens, les Argentins et les Cubains sont les protagonistes d'un art du football pur et du talent individuel éblouissant, les supporters européens contemplant sur les stades le jeu d'équipe tactique, l'adresse individuelle rare, la discipline et la vitesse.

Mais c'est là, bien entendu, une généralisation à l'extrême. Les Européens méridionaux possèdent en abondance une adresse naturelle. On encourage, en France, les joueurs à l'exprimer mais l'équipe nationale a souffert dans le passé

d'un manque de discipline et d'un peu trop d'individualisme. Le football italien est discipliné avec en prime un défense puissante. Les Allemands de l'Ouest réussissent grâce au travail d'équipe, d'un très haut niveau, et les Britanniques sont bien connus pour leur intensité de travail et leur manque d'imagination.

Une équipe européenne, composée de joueurs des dix Etats-membres et de l'Espagne et du Portugal, détiendrait et marierait la force, la vision et la compréhension technique des joueurs du nord et l'imagination, l'adresse et le talent naturel de ceux du sud.

Les ligues européennes sont les plus fortes du monde. Si ce n'était pas le cas, pourquoi la ligue italienne pourrait-elle se targuer de tant de stars sud-américaines ? Certaines sont plus fortes que d'autres bien sûr. La plus grande partie de l'équipe nationale danoise a recherché des situations plus lucratives que les clubs de ce pays. Il en va de même pour le petit nombre de joueurs professionnels luxembourgeois et, dans une certaine mesure, en Grande-Bretagne et en France. Depuis une vingtaine d'années les frontières ont disparu pour permettre aux joueurs de passer librement d'un Etat membre à l'autre. Mais il existe encore à l'heure actuelle des restrictions dans plusieurs pays de la CE qui limitent le nombre de joueurs nationaux „étrangers” dans une équipe. Le Parlement a d'ailleurs soulevé le problème auprès de la Commission.

Une équipe européenne jouerait-elle ses matchs chez elle dans un lieu permanent bien précis, comme le stade national du Heysel à Bruxelles, près du siège de la Commission ? Ou bien son terrain serait-il par rotation chacun des Etats mem-

bres, une organisation coûteuse et déstabilisante, et qui soulèverait des problèmes d'allegiance pour les supporters. Une rencontre pourrait peut-être avoir lieu juste avant les sommets européens, puisque la présidence du Conseil change tous les six mois. Un „meilleur du Onze d'Europe” attirerait un soutien massif, certainement trop important pour qu'aucun stade existant ne puisse le contenir. Et qu'arriverait-il de la trop réputée violence des foules de supporters ? Est-ce que les fans de Paris St Germain, de Bruges, de Chelsea, de Millwall, de Rotterdam, de l'Inter Milan ou de Hambourg accepteront de faire de longs voyages pour se retrouver côte à côte et encourager la même équipe aux maillots bordeaux ?

Il faudrait aussi savoir qu'elle serait l'importance de la présence luxembourgeoise, grecque ou néerlandaise dans une équipe communautaire. Si celle-ci était sélectionnée en fonction des forces, il ne resterait guère de place en dehors de la France, l'Allemagne, le Danemark, la Grande-Bretagne et l'Italie. Est-ce qu'un entraîneur pourrait unifier ses joueurs par sa manière de faire particulière ? En suivant l'exemple britannique, une solution constructive pour la Communauté serait peut-être de créer et de financer des centres d'entraînement dans les Etats membres pour guider les jeunes joueurs au début de leur carrière. En effet on perd souvent de jeunes talents au niveau des clubs car on leur apprend que seuls les résultats comptent — maintes fois au détriment du spectacle et de l'imagination.

Il existe plusieurs anciens joueurs ou directeurs, qui sont amplement qualifiés pour sélectionner et diriger une telle équipe. Franz Beckenbauer, nommé récemment directeur de l'équipe nationale d'Allemagne fédérale, le Hollandais Johann Cruyff, indubitablement le meilleur joueur en Europe avant sa retraite il y a sept ans et Ron Greenwood, qui est à la recherche d'un emploi après sa démission du poste de directeur de l'équipe d'Angleterre. Mais Michel Hidalgo, qui a fait tant pour ranimer les chances de l'équipe de France, serait un choix populaire. De la longue période où il a tenu les rênes de l'équipe, on retiendra les

9-12 octobre :

Strasbourg : le Parlement européen débloque les 750 millions d'ECUS (34 milliards de FB) qui étaient dûs au Royaume-Uni comme „ristourne” sur sa contribution 1983.

9-13 octobre :

Bruxelles : conférence ministérielle ACP-CEE sur le renouvellement de la convention de Lomé. Accord presque complet, mais des progrès restent à accomplir en ce qui concerne la dotation financière de la future convention.

9 octobre :

Conseil „marché intérieur” : les ministres ont une première discussion sur la question de l'essence sans plomb.

9 octobre :

Signature d'un accord de coopération entre la Communauté et la République du Yémen.

12 octobre :

La Cour des comptes de la Communauté choisit pour président M. Marcel Mart, en remplacement de M. Pierre Lelong.

12 octobre :

Après l'attentat à la bombe perpétré par l'IRA à Brighton, M. Gaston Thorn, président de la Commission envoie à Mme Thatcher un message de sympathie.

15 octobre :

Les ministres de l'industrie décident de prolonger de deux ans le Programme européen d'informatique et le dotent de 500 millions de FB supplémentaires. Les télécommunications sont également à l'ordre du jour : adoption de recommandations sur les normes et sur l'ouverture des marchés publics.

22-23 octobre :

Luxembourg : les ministres des affaires étrangères et les représentants du gouvernement de Lisbonne, signent une déclaration confirmant la date du 1er janvier 1986 pour l'adhésion du Portugal à la Communauté. Les Dix se mettent également d'accord sur un „paquet” de propositions en vue de l'élargissement : el-

rencontres passionnantes — mais frustrées de victoire — de la coupe de Monde de 1982 en Espagne et le couronnement : la brillante victoire française aux championnats d'Europe de la saison passée.

Avec Hidalgo comme directeur et Cruyff comme entraîneur, l'équipe d'Europe aurait une base technique solide et des années d'expérience internationale de haut niveau pour se construire. Comment Hidalgo sélec-

AIDE- MEMOIRE

les concernent l'huile d'olive, les tarifs douaniers des produits industriels et les importations portugaises de sucre.

22-23 octobre :

Luxembourg : les ministres de l'agriculture adoptent les propositions de la Commission pour une campagne de promotion de l'huile d'olive en 1984-85.

23 octobre :

Luxembourg : réunion du conseil de coopération Communauté-Jordanie. Les deux parties constatent le succès de l'accord actuel et étudient les possibilités d'un renforcement de ces relations.

24 octobre :

Strasbourg : M. Raul Alfonsin, président de l'Argentine en visite au Parlement européen. Dans son allocution, il souligne la nécessité de renforcer les liens d'interdépendance entre l'Europe et l'Amérique latine.

24 octobre :

Pêche : la Commission adopte les „TAC” (total des prises admissibles) pour 1985 ainsi que leur répartition entre les Etats membres.

24-25 octobre :

Bruxelles : Session plénière du Comité économique et social. M. Gerd Muhr, vice-président de la Confédération allemande des syndicats, succède à M. François Ceyrac comme président du CES. Des mesures sont proposées pour améliorer le sort des travailleurs immigrés dans la Communauté.

25 octobre :

Strasbourg : le Parlement adopte en seconde lecture le budget supplémentaire 1984 de la Communauté.

25 octobre :

Une délégation portugaise ayant à sa tête M. Mario Soares, Premier ministre, est l'hôte de la Commis-

tionnerait-il son équipe ? Voici la composition d'une équipe sélectionnée sur base du mérite, d'une équipe de réserve, d'une équipe de moins de 23 ans et celle d'une équipe sélectionnée pour que chaque Etat-membre soit représenté.

Il y a peu de doute que la Grande-Bretagne apporterait le gardien de but, la dernière ligne de défense. Les qualités complètes de Peter Shilton font qu'il porterait le maillot n° 1

sion, où elle a en particulier des entretiens avec le président Thorn et le vice-président Natali.

25 octobre :

Le Comité permanent de l'emploi souligne la nécessité de revoir les problèmes de l'économie et des investissements de manière à faire face au chômage de longue durée.

26 octobre :

Paris : M. François-Xavier Ortoli, vice-président de la Commission européenne, est nommé PDG de la société pétrolière „Total”.

26 octobre :

Le Parlement européen adopte le rapport Pfennig, qui propose de porter à 1,6 % à partir de 1986 la part de la TVA pouvant être affectée aux ressources communautaires.

Par ailleurs, les eurodéputés demandent de nouvelles mesures pour la protection écologique de la mer du Nord.

29 octobre-4 novembre :

Tournée de M. Gaston Thorn en Amérique du sud où le président de la Commission a des entretiens avec les chefs d'Etat du Vénézuéla, de la Colombie et du Pérou, trois pays membres du Pacte andin.

29 octobre :

M. Michael Adigun, ministre du plan du Nigéria, s'entretient avec M. Edgard Pisani, commissaire européen au développement.

29-31 octobre :

Entretien à haut niveau entre la Communauté et le Japon. Le déficit de la Communauté dans ses échanges avec le Japon a diminué et l'activité économique entre les deux partenaires est en augmentation.

30 octobre :

Bruxelles : devant l'aggravation de la famine dans les pays du Sahel et plus encore en Ethiopie, la Commission décide une aide supplémentaire de 1,45 milliards de FB pour ces pays.

31 octobre :

Bruxelles : La Commission rend hommage à la mémoire de Mme Indira Ghandi, qui vient de trouver la mort dans un attentat.

devant l'Espagnol Arconada, l'Allemand Harald Schumacher, le Belge Jean-Marie Pfaff, le Néerlandais Van Breukelen et l'Italien Tarcredi.

Pour assurer la défense arrière de l'équipe, le Danois Morten Olsen. Jouant actuellement pour le club belge d'Anderlecht, il a été un facteur important de l'ascension rapide du Danemark dans le football européen. Le reste de la défense comprendrait le Belge Eric Gerets,

le Français Max Bossis et l'Allemand Hans-Peter Briegel. Gerets est actuellement l'un des plus remarquables arrières du football européen, même s'il a rencontré quelques problèmes disciplinaires récemment.

Bossis serait libre d'attaquer du centre de la défense de l'équipe, devant Olsen. Brigel, une autre nouvelle acquisition de la ligue multimilliardaire (en liras) italienne, représente tout ce qu'un arrière-gauche devrait être. Possédant — une étonnante musculature — il a pratiqué le saut à la perche jusqu'à dix-huit ans — il est à la fois habile et discipliné. La star de Vérone compléterait la défense européenne qui présenterait quatre arrières sûrs et une plateforme d'attaque plus qu'utile.

L'Europe regorge de joueurs de milieu de terrain de première classe. Platini, Brady, Robson, Wilkins, Giresse, Souness, Carlos, Manuel, Schuster, Strachan, Hoddle, Vercauteren, Scifo et Chalana. Capitaine de Juventus et de l'équipe de France, Platini doit être un choix automatique. Il a marqué un nombre record de buts au cours des championnats d'Europe 1984, dont deux fois trois goals, et il détient le record des buts marqués en internationaux français. A ses côtés se trouveraient l'Anglais Bryan Robson et l'Irlandais Liam Brady.

A l'avant, Hidalgo pourrait retenir Preben Elkjer-Larsen Ian Rush et Karl-Heinz Rummenigge. Elkjer, qui vient d'intégrer Vérone après des séjours en Belgique et en Allemagne, a montré ses qualités d'attaquant dans l'équipe danoise au cours du championnat d'Europe en juin dernier. A ses côtés, le Gallois Ian Rush est le marqueur de but classique. Rummenigge, qui vaut maintenant son pesant d'or à l'Inter de Milan, est un autre avant qui possède un instinct pour marquer les buts, et souvent de façon spectaculaire.

Sur la touche, l'équipe de réserve comprendrait l'Espagnol Arconada comme gardien de but. L'Allemand Bernd Forster, Alan Hansen de Liverpool et de l'équipe d'Ecosse, le Français Le Roux, et l'Italien Tardelli. Au centre l'Ecosse Graeme Souness (qui joue pour Sampdoria) se retrouverait aux côtés de l'Anglais Ray Wilkins qui est actuellement à l'AC de Milan et Alain Giresse de Bordeaux. En avant de terrain, le Danois Jesper Olsen (Manchester United) comme avant-gauche et à droite l'Italien Bruno Conti. Tous les deux serviraient Paoli Rossi de Juventus au centre.

Pour ne pas faillir au thème de „1985 — l'année de la Jeunesse”, le directeur de l'équipe de la CE penserait au futur et rechercherait les étoiles montantes des ligues européennes. Le gardien du Bayern de Munich, Raymond Aumann, a déjà participé à la sélection nationale, bien que toujours remplaçant de Kargus. A la défense, l'arrière-centre anglais Dave Watson et Paul Parker de l'équipe d'Angleterre et de Fulham sont promis aux honneurs. Enso Scifo d'Anderlecht tiendrait le milieu de terrain. Il a fait preuve en effet de suffisamment de talent et de style pour obtenir une sélection nationale pour la Belgique malgré ses parents siciliens. A la tête des attaquants, Mark Hatley qui joue dans l'équipe d'Angleterre et l'AC de Milan, „Attila” comme l'ont surnommé les supporters italiens. Il aurait le soutien en milieu de terrain des Danois Olsen et Laudrup. Un partenaire remarquable de Hatley pourrait être Marco Van Basten de l'Ajax d'Amsterdam, un autre grand butteur, Roland Wohlfarth du Bayern de Munich ou Stopyra de l'équipe de France.

Pour avoir une véritable équipe européenne représentative, Hidalgo serait obligé de sélectionner un joueur de chaque Etat Membre. Une sélection possible serait Van Breukelen (Pays-Bas), Gerets (Belgique), Maceda (Espagne) Michos (Grèce), Tardelli (Italie), Chalana (Portugal), Platini (France), Brady (Irlande), Elkjer-Larsen (Danemark), Rush (Royaume-Uni), Rummenigge (Allemagne fédérale) et le Luxembourgeois Hellers comme remplaçant.

Un peu moins de chimie

Les produits chimiques utilisés dans l'agriculture représentent aujourd'hui 10% de la production totale de l'industrie chimique de la CE. Or si l'utilisation des engrais et des pesticides améliore les rendements, elle entraîne aussi des effets sur notre environnement souvent inacceptables.

Dr Karl-Heinz Narjes, commissaire chargé de la protection de l'environnement, a mis l'accent sur ces problèmes au cours du symposium sur les produits chimiques en agriculture organisé en octobre à Dublin. „Nous devons faire face à la nécessité de réduire les problèmes d'environnement qu'entraînent l'utilisation des produits chimiques en agriculture”, a-t-il déclaré devant les

représentants des gouvernements et des associations de consommateurs et de protection de l'environnement. Ce symposium devait permettre de comparer les points de vue sur ces questions et d'envisager une action future.

C'est là, estime Dr Narjes, un domaine prioritaire où une action au niveau communautaire est nécessaire. Or moins d'un pour cent du budget agricole de la CE est actuellement consacré à l'environnement.

Depuis 1983, l'action communautaire porte surtout sur la prévention des dangers dus à l'utilisation de ces produits. Mais le Commissaire a souligné que la science était loin d'être précise sur la nature exacte de ces risques. Il n'existe aucune information sur la toxicité de 38% des pesticides couramment utilisés aujourd'hui et les résultats des recherches restent peu concluants pour un autre 26%. Il n'en reste pas moins, a-t-il ajouté, qu'il était dans l'intérêt du secteur agricole de trouver des solutions, puisque l'agriculture plus que toute autre industrie reposait sur la qualité de l'environnement.

Dr Narjes a suggéré plusieurs façons de résoudre ces problèmes tout en préservant les avantages que la technologie avaient apporté aux producteurs dans ce domaine. On pourrait en pratique améliorer la situation par le développement de pesticides sélectifs et non-persistants ainsi que par un échange plus systématique d'information sur la recherche et la technologie. Enfin, il faut former et informer les agriculteurs pour limiter l'utilisation excessive des engrais et des pesticides, mais dans ce domaine, a souligné Dr Narjes, le bon sens a son rôle à jouer.

Le pétrole à l'étude

La coopération euro-arabe dans le domaine du raffinage du pétrole et des industries pétro-chimiques a été renforcée par le lancement, le mois dernier, d'une étude de deux ans sur le développement futur de ce secteur.

Cette étude, co-financée par la CE et la Ligue arabe, coûtera 330.000 dollars. Elle permettra d'analyser les tendances de la production et de la consommation afin de connaître mieux les relations entre les deux régions et explorer les moyens d'une coopération et d'un développement futurs.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

- La Couverture Verte de l'Europe. Nos Forêts d'Aujourd'hui et de Demain (L'Europe Verte n° 204, octobre 1984).
- La Communauté européenne éditeur. 1984-1985. Extrait des catalogues des publications, 9^e édition.
- Les régions de l'Europe (Le dossier de l'Europe, 15/84, octobre 1984), 12 pp.
- La Communauté et son industrie automobile, (Le dossier de l'Europe, 16/84, octobre 1984), 12 pp.
- Les institutions de la Communauté européenne (Le dossier de l'Europe, 17/84, novembre 1984), 12 pp.
- Le budget de la Communauté européenne. Comment et pourquoi vous payez (Le dossier de l'Europe, 18/84, novembre 1984), 12 pp.
- Vade-mecum de la recherche sous contrat (publié par la Direction Générale Marché de l'Information et Innovation, Commission des CE), 1984, 64 pp. + annexe.
- La Communauté européenne et l'Inde (Europe Information - Relations extérieures, 73/84), 12 pp.
- Les actions de la Communauté européenne intéressant les petites et moyennes entreprises (Manuel Pratique), 1984.
- Le Courrier ACP-CE. L'Industrialisation des Etats ACP, n° 88, novembre-décembre 1984.
- Règles de concurrence de la Communauté européenne. Guide pour les petites et moyennes entreprises (Documentation européenne Périodique 1983/1984), 66 pp.
- Le Dialogue Europe-Sud (publié par la Direction Générale de l'Information, Commission des Communautés Européennes), 1984.
- La Communauté Européenne et les PME (numéro spécial, EURinfo, novembre 1984), 20 pp.

Le long voyage de vingt brochures innocentes.

Etant professeur d'allemand à l'ISTI (Institut supérieur de Traducteurs et Interprètes de Bruxelles), je reçois régulièrement vingt exemplaires de votre brochure EURinfo que je lis avec mes étudiants. Vos collègues de Bonn m'envoient également vingt exemplaires de la brochure „EGmagazin”. C'est précisément ceci qui m'amène à vous écrire pour vous signaler un abus injustifiable de perception de TVA de la part de l'ad-

ministration des douanes de Liège. Pour pouvoir recevoir les derniers vingt exemplaires de la brochure allemande, il m'a été réclamé une taxe de 123 FB. Estimant la demande abusive, je me suis permis d'écrire au receveur de cette administration pour lui demander le remboursement et le prier des mesures pour que cela ne se produise plus. Dans sa réponse, le receveur m'indique que la taxe a été réclamée à bon escient. Donc, d'après ce monsieur, il faut payer la TVA + une taxe de présentation à la douane pour un envoi n'ayant aucune valeur commerciale !!!

Le professeur Jean Gomez est outré. En juin 1984, le Conseil européen réuni à Fontainebleau a plaidé en faveur de mesures qui auraient une incidence concrète sur la vie quotidienne de l'homme de la rue. Les résultats peu enthousiasmés des élections du Parlement européen, en juin 1984, ont du reste montré que l'Europe était encore loin d'être „familiale” aux citoyens. La Commission et le Conseil souhaitent changer cet état de choses : la Commission a transmis, sans délai, un ensemble d'initiatives qu'elle compte prendre pour donner aux citoyens l'impression que l'Europe est leur patrie : équivalence aussi poussée que possible des diplômes dans les Etats membres; suppression des formalités de police et de douane aux frontières intérieures de la Communauté; introduction d'un passeport européen; exonération des petits envois, etc. Dans cette optique, le récit de Jean Gomez trouverait mieux sa place dans un film de Tati que dans l'Europe de 1984.

Excessif

Le Service de l'union douanière de la Commission européenne a estimé que cette affaire méritait d'être examinée. Si le montant en cause est modeste, le principe est quant à lui

„Lire et écrire”

important. Selon M. Klein, directeur général, l'importation d'une publication ne donne normalement pas lieu à la perception de taxes. Un envoi de vingt exemplaires peut toutefois être considéré comme un envoi de „caractère commercial” et être, de ce fait, soumis aux impositions habituelles.

Jean Gomez considère ces brochures comme un envoi non commercial, mais ce n'est pas évident aux yeux du directeur général, M. Klein. Même lorsqu'un article est expédié à titre gratuit à un ressortissant d'un autre Etat membre et a donc le caractère d'un envoi non commercial, les droits en vigueur restent applicables dans la mesure où les marchandises expédiées d'un Etat membre vers un autre soient soumises à une imposition nationale. La seule dérogation concerne les envois sans caractère commercial bénéficiant de franchises fiscales.

Même les cadeaux sont soumis à cette règle, qui a souvent donné lieu à des réclamations de la part du public européen. Dans le cas d'espèce, il s'agit d'ailleurs d'une publication mise en vente. L'abonnement s'élève à 12 DM pour dix numéros et les numéros individuels se vendent à 1,50 DM. Les autorités douanières belges peuvent calculer la T.V.A. sur cette base.

Dans votre brochure, vous vous êtes élevé plusieurs fois contre les barrières que constituent les douanes. Peut-être pourriez-vous donner un peu de publicité à l'abus que je vous soumetts; cela inciterait - qui sait - les douanes de Liège à travailler avec un peu plus de sérieux. Vous trouverez en annexe une photocopie des différents documents se rapportant à ce cas. Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à la présente.

Jean Gomez.
Beaufays.

A la suite du sommet de Fontainebleau, la Commission européenne a proposé de relever la franchise pour les petits envois sans caractère commercial, franchise qui passerait de 70 Ecus (*) à 130 Ecus à compter du 1er juillet 1985. Elle a également proposé une franchise pour l'expédition de journaux et de revues, de brochures et de livres. Cette proposition était examinée par le Conseil de ministres „Marché intérieur” le 18 décembre 1984. En toute hypothèse, le professeur Gomez n'en tirerait guère de profit : la proposition ne vise que les envois de particulier à particulier, d'un Etat membre à l'autre.

Selon le directeur général, M. Klein, le montant de T.V.A. perçu sur les brochures allemandes paraît néanmoins excessif. Le taux de la taxe étant de 6 %, le montant en cause serait de l'ordre de 36 FB pour vingt exemplaires de la brochure „EG-Magazin”. Les autorités douanières ont exigé le double, soit 78 FB.

Le montant de 36 FB, résultant de l'application du taux effectif, signifie que l'envoi considéré aurait dû bénéficier de l'exonération de T.V.A., prévue dans le cas où celle-ci n'excède pas 50 FB. Par conséquent, la taxe de présentation à la douane devenait, elle aussi, sans objet.

(*) 1 ECU = ± 45 FB.

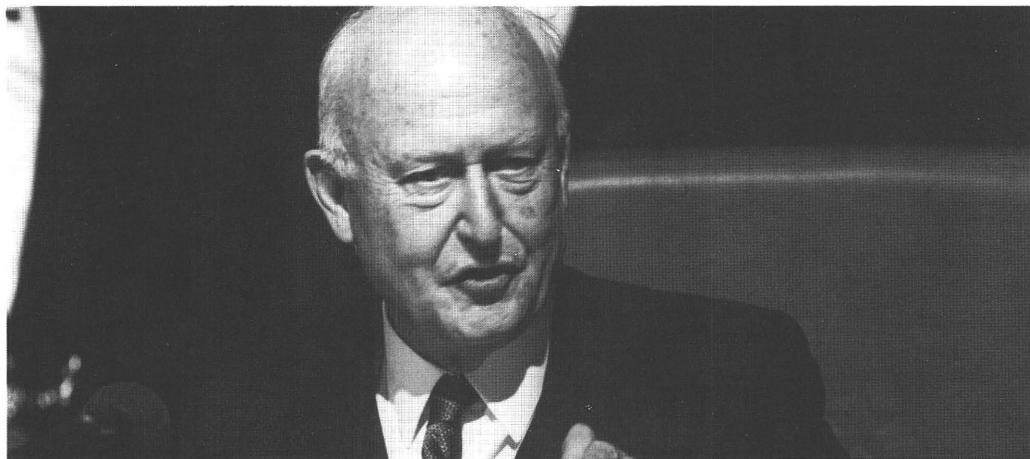


4. Du 14 au 17 juin, les citoyens européens se sont rendus pour la deuxième fois aux urnes pour élire directement les 434 membres du Parlement européen.

5. Les 25 et 26 juin, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis en Conseil européen à Fontainebleau. Au centre des discussions, la contribution britannique au budget communautaire et les ressources propres de la Communauté.



6. Le 24 juillet, lors de sa première session plénière, le nouveau Parlement européen a élu le français, ancien maire de Strasbourg, M. Pierre PFLIMLIN (F-PPE) à sa présidence.



7. Du 10 au 14 septembre s'est tenue à Bruxelles la première „semaine technique ESPRIT” organisée par la Commission. Elle a réuni quelque 500 personnes concernées par le programme de riposte au défi des technologies de l'information.

A		R	
Abattoirs	90, 91, 92	Rénovation urbaine	92
Acier	85, 89, 91	REY, Jean	89
Assurances	93		
Automobiles	90	S	
B		SME	88, 91
Banque européenne d'investissement (BEI)	90, 93	Sports	91, 93
Benelux	90	Syndicats	93
Brûlés	86	T	
Budget	85, 89, 90, 92, 93	Télécommunications	89, 90
C		Télévision	89, 90, 92
CECA	85, 87, 90	Témoignages européens	88
Chine	88, 89	Textile	91
Chômage	86, 87, 90, 91	THORN, Gaston	86
Citoyens européens	92	Transports	88, 89, 91, 93
Club Kangourou	88	U	
Concurrence :		Union européenne (rapport Spinelli)	87
<input type="checkbox"/> cigarettes	88	V	
<input type="checkbox"/> dumping	93	Verre	88, 91
<input type="checkbox"/> imprimeurs	86	Vidéo	89
<input type="checkbox"/> lave-vaisselle	89		
<input type="checkbox"/> livres	88		
<input type="checkbox"/> Pioneer	86		
Conseil européen :			
Bruxelles	88		
Fontainebleau	89		
Consommateurs	85, 91		
D			
DELORS, Jacques	90		
Droits de douane	86, 89		
Droits fondamentaux	89, 90		
E			
Economie européenne	91		
Education	92		
Elections européennes	87, 88, 89, 93		
Energie	86, 88, 89		
Enfants maltraités	89		
Environnement	85, 88, 89, 91, 93		
ESPRIT	86, 88, 91, 92		
EURATOM	87		
F			
FEDER	86, 87, 89, 91, 92		
Femmes	86, 90		
FEOGA	87, 90		
Fonds Social	85, 87, 91, 92		
G			
Géographie électorale	85, 93		
H			
Handicapés	88, 90		
I			
Inflation	86, 87, 91		
Interview :			
<input type="checkbox"/> DANKERT, Piet	88		
<input type="checkbox"/> PESCATORE, Pierre	89		
<input type="checkbox"/> PFLIMLIN, Pierre,	93		
<input type="checkbox"/> PISANI, Edgard	88		
<input type="checkbox"/> TINDEMANS, Leo	86		
<input type="checkbox"/> WERNER, Pierre	93		
J			
Japon	86		
JET	89		
L			
Langues minoritaires	89		
Libre circulation :			
denrées alimentaires	88		
représentants de commerce	86		
vacanciers	88		
M			
Matières dangereuses	90, 91		
Message royal	85		
Musique	93		
O			
Ordinateurs	89		
P			
Parlement européen :			
<input type="checkbox"/> dernière session	89		
<input type="checkbox"/> élus belges	89, 90		
<input type="checkbox"/> généralités	90		
Passeport européen	88, 90		
Pauvreté	91		
Pêche	85, 86, 89, 90, 91		
Pensions	85, 88		
PFLIMLIN, Pierre (interview)	90		
PME	85, 91, 92		
Politique agricole	85, 86, 88, 90		
PVD	88, 89, 90, 91		